

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l’information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

**La valorisation des compétences dans
les associations professionnelles de
documentalistes : étude de cas de
l’ADBS et d’Interdoc**

Pauline Rostaingt

Sous la direction de Nathalie Berriau

Coordinatrice générale du réseau Ascodocpsy

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier ma directrice de mémoire Mme Berriau, pour son aide et sa réactivité.

Je remercie également Mmes Léa Tournier, Sophie Robert, Marion Chanal, et M. Yoann Morin, pour leur aide dans la réalisation de ce mémoire.

Je tiens aussi à remercier les membres du CA des associations Interdoc et ADBS, pour avoir accepté de diffuser mon enquête, ainsi que leurs adhérents pour y avoir répondu.

Enfin, je remercie mes parents, et mes amies Estelle et Phoëbé, pour leur soutien inconditionnel.

Résumé :

Les associations professionnelles ont de nombreuses missions. Parmi celles-ci, on retrouve l'accompagnement à l'évolution professionnelle de leurs adhérents. Or, les métiers des sciences de l'information évoluent rapidement, comme c'est le cas du métier de documentaliste. Cet accompagnement doit donc s'adapter aux différentes évolutions des métiers, notamment des compétences requises pour les exercer. Pour ce faire, les associations professionnelles ont mis en place des outils et méthodes conformes à leurs orientations.

Ce mémoire analyse la place de l'évolution des métiers et de la valorisation des compétences, au sein des associations Interdoc et ADBS.

Descripteurs : association professionnelle, documentaliste, ADBS, Interdoc, compétence, formation

Abstract :

Professional associations have many missions, one of which is to support their members' professional development. The information science professions are changing rapidly, as is the case for the profession of documentalist. This support must therefore be adapted to the various changes in the professions, particularly in the skills required to practise them. To achieve this, professional associations have introduced tools and methods in line with their guidelines.

This dissertation analyses the place of professional development and skills enhancement within the Interdoc and ADBS associations.

Keywords : professional association, documentalist, ADBS, Interdoc, skills, training

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	11
INTRODUCTION.....	13
PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	16
LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DE DOCUMENTALISTES .	19
I. Le paysage associatif.....	23
II. L'ADBS	25
A. <i>Son organisation</i>	<i>25</i>
B. <i>Ses missions</i>	<i>28</i>
C. <i>Son dernier repositionnement</i>	<i>29</i>
III. Interdoc	30
A. <i>Son organisation</i>	<i>30</i>
B. <i>Ses missions</i>	<i>32</i>
C. <i>Son dernier repositionnement</i>	<i>33</i>
LA MONTÉE EN COMPÉTENCES, UN AXE MAJEUR DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	34
I. L'évolution du métier au cœur de leurs préoccupations	35
A. <i>Publications de l'ADBS.....</i>	<i>35</i>
1. <i>Observation des métiers et de l'emploi</i>	<i>35</i>
2. <i>La revue i2D.....</i>	<i>36</i>
3. <i>La collection Information & Stratégie</i>	<i>37</i>
B. <i>Enquêtes sur l'évolution des métiers</i>	<i>38</i>
1. <i>Enquêtes de l'ADBS</i>	<i>38</i>
2. <i>Enquête d'Interdoc.....</i>	<i>39</i>
C. <i>Mise en place de réflexions collectives.....</i>	<i>39</i>
1. <i>Le référentiel métier de l'ADBS.....</i>	<i>40</i>

2.	Les journées d'études d'Interdoc : « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? »	41
D.	<i>Conclusion</i>	43
II.	Une offre de services orientée vers la formation professionnelle	44
A.	<i>Les besoins en formation des professionnels</i>	44
B.	<i>Les formations proposées par l'ADBS</i>	45
1.	Les stages	46
2.	Les webinaires	48
3.	Les journées d'études.....	50
C.	<i>Les formations proposées par Interdoc</i>	50
1.	Les conférences	51
2.	Les journées d'études.....	51
D.	<i>Le recours aux formations par les adhérents de l'ADBS et d'Interdoc</i>	53
 QUELLES SONT LES PISTES D'ÉVOLUTION DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ?		
		56
I.	La dimension de réseau social : une forte demande	56
A.	<i>Interactions sociales et partages entre instances et adhérents</i> ...	57
B.	<i>Interactions sociales et partages entre adhérents</i>	59
1.	ADBS.....	59
2.	Interdoc	61
C.	<i>Les besoins des adhérents et les limites des associations</i>	62
II.	Les associations professionnelles peuvent-elles remplir toutes leurs missions ?	64
A.	<i>Missions réussies ? Ou peut mieux faire ?</i>	65
B.	<i>Quelles peuvent être les solutions afin de se constituer un réseau professionnel complet ?</i>	68
CONCLUSION		71
SOURCES		73

BIBLIOGRAPHIE.....	79
ANNEXES.....	84
INDEX	103
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	105
TABLE DES MATIÈRES.....	107

Sigles et abréviations

AAF : Association des archivistes français

ABF : Association des bibliothécaires de France

ADB : Association des bibliothécaires départementaux

ADBU : Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation

CA : Conseil d'administration

EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale

FMD : Fédération des Milieux Documentaires

IID : Institution internationale de documentation

LISTA : Library, information science & technology abstracts

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RNDH : Réseau national des documentalistes hospitaliers

ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois

UFOD : Union française des organismes de documentation

INTRODUCTION

Le métier de documentaliste est assez récent comparé aux autres métiers des sciences de l'information. La documentation émerge à la fin du XIXe siècle, bien après l'utilisation du mot document. Le mot documentation est utilisé pour la première fois en 1895 par les avocats Paul Otlet et Henri Lafontaine¹. Il est ensuite repris en 1931 par Jean Gérard et Suzanne Briet lorsqu'ils ont créé l'Union française des organismes de documentation (UFOD). Puis, il se répand, notamment avec le changement de nom en 1938 de l'Institution internationale de bibliographie (IIB), qui est devenue l'Institution internationale de documentation (IID). Dans un contexte d'accroissement des masses documentaires, les méthodes et les concepts de la documentation sont établis. Paul Otlet sépara notamment la science de l'information de la bibliothéconomie. Ainsi, il définit la documentation comme étant l'ensemble des moyens permettant de transmettre et communiquer une information de qualité². Le mouvement se professionnalise par la suite, par le biais d'associations et d'institutions de formation. Le métier de documentaliste émerge ainsi, et doit se faire une place au sein des métiers de l'information, comme les métiers de bibliothécaire et d'archiviste.

Pour cela, les documentalistes se sont appuyés sur les associations professionnelles. En France, celles-ci sont régies par la loi Waldeck-Rousseau du 1er juillet 1901³, portant sur le contrat d'association, qui décrit l'association comme étant la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes se réunissent de façon permanente autour d'un projet commun, sans chercher à réaliser de bénéfices personnels. Les associations professionnelles ont pour objectifs de promouvoir, d'encadrer et de défendre les intérêts d'une profession ou d'un secteur d'activité. Leur création est primordiale pour la reconnaissance du métier de documentaliste.

¹ ACCART Jean-Philippe. « 2. La profession ». *Le Métier de Documentaliste*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Métiers », 2015, p. 29-42. URL : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/le-metier-de-documentaliste--9782765414612-page-29.htm>

² TRIAUD, Jérôme. *Eugène Morel, Paul Otlet et la documentation*. Bibliothèque numérique de l'enssib [en ligne], 6 décembre 2010 [consulté le 20 décembre 2022]. URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48954-eugene-morel-paul-otlet-et-la-documentation-texte.pdf>

³ Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. *Légifrance* [consulté le 20 décembre 2022]. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/>

De nos jours, la documentation a fortement évolué avec l'apparition de l'informatique, et les avancées du numérique. Ainsi, de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de documentation sont apparus. De ce fait, le métier de documentaliste a lui aussi beaucoup évolué. Les compétences du documentaliste se sont fortement diversifiées, et la demande des employeurs a elle aussi évolué. Ainsi, certains documentalistes se sont spécialisés autour d'une compétence, qui est devenue leur métier. Par exemple, l'activité de veille peut-être une mission parmi d'autres pour le documentaliste, ou alors la mission unique du documentaliste, qui devient de ce fait veilleur, ou chargé de veille. De nouveaux métiers ont donc vu le jour. Dorénavant, le terme documentaliste se rapporte à plusieurs missions et compétences, et peut être abordé comme le terme englobant plusieurs métiers et appellations. De nos jours un documentaliste se voit confier des missions différentes selon le secteur dans lequel il travaille. On peut alors se demander si les associations professionnelles, censées représenter la profession, évoluent en même temps que le métier ? Dans ce cas, s'orientent-elles plus vers une approche axée sur les compétences, plutôt que sur les métiers ?

Il convient ici de comprendre le terme « compétence », comme un ensemble de connaissance approfondie et d'aptitude permettant d'exercer un métier. Il s'agit de la réunion des concepts de compétence de De Montmollin (1984), qui la définit comme étant un « ensemble stabilisé de savoirs et de savoir-faire, de conduites-types, de procédures standard, de types de raisonnements »⁴ ; et de Bellier (1999) pour qui « la compétence permet d'agir et/ou de résoudre des problèmes professionnels de manière satisfaisante dans un contexte particulier en mobilisant diverses capacités de manière intégrée »⁵. En général, ces compétences sont acquises avec l'expérience, et à travers la formation.

Le terme « formation » désigne un processus d'apprentissage qui permet à la personne formée d'acquérir les connaissances (savoir), et les compétences (savoir-faire), requises pour l'exercice d'une profession. La formation permet également d'apporter un nouveau regard sur le métier, et d'adopter un nouveau comportement

⁴ COULET, Jean-Claude. La notion de compétence : un modèle pour décrire, évaluer et développer les compétences. *Le travail humain* [en ligne], 14 mars 2011 [consulté le 20 décembre 2022], 2011/1, Vol. 74, pp. 1-30. DOI : 10.3917/th.741.0001. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2011-1-page-1.htm>

⁵ *ibid*

(savoir-être) vis-à-vis de celui-ci. Il convient maintenant de différencier la formation professionnelle, de la formation continue. La première permet de s'adapter à son emploi et de développer son potentiel. Elle est généralement initiée à la volonté du professionnel, ou s'inscrit dans le plan de formation de l'organisme où il travaille. Elle peut prendre différentes formes et durées. Tandis que, la formation continue consiste à former entièrement une personne à l'exercice d'un métier, et se pratique en école ou université. Elle intervient généralement lors de reprise d'étude, ou d'une réinsertion professionnelle. Ce mémoire étudie les différents outils de formations professionnelles que proposent les associations professionnelles.

Afin de répondre aux interrogations posées précédemment, ce mémoire s'appuie sur de la littérature académique et professionnelle, ainsi que sur deux enquêtes réalisées auprès des adhérents de deux associations. En effet, afin de limiter le terrain à étudier, ce mémoire se focalise sur deux associations professionnelles de documentalistes : l'ADBS et Interdoc. Celles-ci se différencient sur plusieurs aspects : elles n'ont pas la même visée et le même public. En effet, l'ADBS a une visée généraliste, orientée sur la culture générale du métier de documentaliste. Tandis qu'Interdoc est spécifique à la fonction publique territoriale, et est axée sur l'aide entre documentalistes. De ce fait, elles n'ont pas la même organisation et le même impact. De plus, toutes deux fêtent leurs anniversaires cette année : l'ADBS fête ses 60 ans, tandis qu'Interdoc fête ses 30 ans. Il est alors intéressant de se focaliser sur ces deux associations, afin de constater comment elles continuent d'attirer des adhérents et ce qu'elles mettent en place pour se renouveler, et ainsi perdurer dans le temps.

Ce mémoire reprend les données acquises grâce aux enquêtes, pour répondre aux interrogations sur l'évolution des associations professionnelles. Ainsi, nous verrons dans un premier temps quelles sont les associations professionnelles de documentaliste, et nous nous concentrerons sur deux associations : l'ADBS et Interdoc. Puis, dans un deuxième temps, nous verrons que celles-ci s'orientent vers la montée en compétence de leurs adhérents. Enfin, dans un troisième temps, nous verrons quelles sont les possibilités d'évolution des associations professionnelles.

PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

Cette étude a pour objectifs de :

- Dresser un état des lieux des services proposés par les associations, concernant la montée en compétence de leurs adhérents ;
- Connaître le niveau d'utilisation des associations ;
- Identifier les attentes des adhérents en matière de formation.

Pour ce faire, deux enquêtes ont été réalisées, une par association. Elles se sont déroulées sous forme d'un questionnaire en ligne de 3 minutes, personnalisé afin de correspondre aux services de chaque association, envoyé à leurs adhérents (CF. Annexe 1). Ces questionnaires ont été suivis d'entretiens individuels (CF. Annexe 2) d'une quarantaine de minutes avec des adhérents volontaires. Ces questionnaires portaient sur l'identité de l'adhérent (métier, compétences), son utilisation de l'association, ses motivations à adhérer, et sa vision de l'association par rapport aux missions d'une association professionnelle. Les entretiens directifs étaient axés sur l'utilisation de l'association par l'adhérent, son opinion sur la montée en compétence via celle-ci, ainsi que ses souhaits d'évolution de l'association. De ce fait, ils approfondissaient les sujets soulevés par le questionnaire.

Le questionnaire sur Interdoc, a été diffusé par mail aux adhérents actifs (qui se sont connectés durant l'année 2022), soit à 262 adhérents. L'enquête a débuté le 27 mars 2023 et a duré 3 semaines. Au total, 121 personnes ont répondu, soit 46% des personnes enquêtées, ce qui donne des résultats assez représentatifs de la réalité. Pour Interdoc, 4 entretiens ont été réalisés.

Concernant l'ADBS, la diffusion des questionnaires a débuté le 11 avril 2023. Elle s'est faite en premier lieu via la newsletter du groupe sectoriel ATCE (le groupe le plus actif). Puis, la semaine suivante, via les newsletters de tous les groupes sectoriels et régionaux. La semaine d'après, il a à nouveau été diffusé dans la newsletter du groupe sectoriel ATCE. Enfin, la dernière semaine, il a été diffusé via la newsletter mensuelle du mois d'avril de l'ADBS. L'enquête via les questionnaires a duré un mois et s'est étalée sur les périodes de vacances scolaires. Mais au vu des

relances hebdomadaires, elle a pu toucher l'entièreté de la France. Il faut aussi souligner que l'enquête devait être lancée plus tôt, mais a été décalée, afin de ne pas concurrencer l'association qui a elle aussi lancée une enquête sur la même période. Au total, 106 personnes ont répondu, ce qui est peu comparé aux 2 000 adhérents de l'association, et aux 900 répondants à l'enquête de l'ADBS. Néanmoins, il ne faut pas négliger les résultats qui permettent d'établir une vue d'ensemble des pratiques des adhérents actifs. Au total, 7 entretiens ont été réalisés avec des adhérents de l'ADBS.

Afin d'établir un état des lieux des services proposés par les associations, différentes méthodes ont été utilisées.

Il était nécessaire de s'informer via les sites web des associations. Ainsi, une analyse approfondie des sites et des rapports d'activités a été réalisée. Il faut aussi souligner que l'association Interdoc a effectué une refonte de son site en juin 2023. De ce fait, certaines informations présentes dans ce mémoire, trouvées sur le précédent site web, ne sont plus disponibles.

Afin de reporter au mieux les services proposés par Interdoc, des observations sur le terrain ont été réalisées. En effet, il m'a été possible d'assister aux journées d'études d'Interdoc, tenues les 8 et 9 juin 2023, dont la majorité des livrables sont présents dans ce mémoire. Il m'a également été possible, d'assister au mois d'avril à une partie d'un conseil d'administration de l'association.

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DE DOCUMENTALISTES

Avant de présenter les différentes associations professionnelles de documentaliste, il convient de présenter comment s'organise une association professionnelle, et de délimiter ses missions (CF. Encadré ci-dessous).

Ce mémoire porte exclusivement sur les associations professionnelles, et non pas sur les organisations professionnelles, un dénominateur commun qui regroupe différentes entités de réseaux professionnels, comme les syndicats ou les fédérations. Ce choix a été fait afin de délimiter clairement la portée du sujet.

Associations professionnelles

Leur organisation :

La création d'une association professionnelle est souvent encadrée autour d'un point commun additionnel au métier ou au secteur d'activité commun. Cela peut dépendre de la zone géographique couverte : elle peut être locale, régionale, nationale, ou internationale. Cela peut aussi dépendre de la langue parlée, par exemple une association francophone. Ou bien être en rapport avec le partage d'une culture commune. Elle peut aussi être en lien avec la spécificité d'un métier. Il faut souligner que les associations professionnelles sont indépendantes de l'État ou d'entreprises. Elles diffèrent donc des syndicats qui agissent à des fins de revendications collectives ou individuelles au sein d'une entreprise ou d'un organisme.

La vie d'une association est généralement rythmée et dirigée par les assemblées générales, les conseils d'administrations (CA), et le bureau.

L'assemblée générale est obligatoire, sa fréquence et sa composition sont précisées dans les statuts de l'association. Ces derniers sont élaborés à la création de celle-ci. Ils décrivent son objet et ses règles de fonctionnement. Il est aussi

possible qu'il soit complété par un règlement intérieur. En l'absence d'information sur la composition de l'assemblée générale dans le statut de l'association, celle-ci doit réunir tous ses membres⁶. Ces assemblées permettent entre-autres de valider ou révoquer les comptes de l'association, voter le renouvellement des instances dirigeantes, ou faire évoluer ses orientations principales. Il existe deux types d'assemblée générale : l'assemblée ordinaire et l'assemblée extraordinaire⁷. La première relève de la vie courante de l'association, tandis que la deuxième a lieu lors d'un changement fort au sein de celle-ci. Il s'agit par exemple, de la modification des statuts, de la signature d'un prêt, mais aussi de la fusion ou dissolution de l'association.

Ensuite, le CA n'est pas obligatoire, excepté pour les associations d'utilité publique.⁸ Mais la plupart des associations en ont un. Le statut de l'association fixe la périodicité de leur tenue. En général, il s'occupe de la gestion courante de l'association, par exemple la préparation et le suivi du budget, ou bien la préparation des réunions de l'assemblée générale. Il est également chargé de mettre en place les décisions de cette dernière.

Enfin, certaines associations possèdent un bureau. Le statut de l'association définit sa composition. Il contient généralement un président, un secrétaire, et un trésorier. Ses missions relèvent de la vie courante de l'association, mais différent de celles du CA.

Une des sources de financement d'une association, est la cotisation de ses adhérents. Son montant peut dépendre en fonction des types d'adhésions. De plus, il est possible qu'elles dégagent des bénéfices financiers grâce à leurs activités, par exemple avec les frais d'inscriptions aux séminaires ou aux formations. En outre, les associations peuvent recevoir des subventions de l'État, de collectivités publiques, d'institutions privées ou d'entreprises. Ces subventions peuvent être

⁶ Instances dirigeantes d'une association. *Service.public.fr* [en ligne], [consulté le 10 juillet 2023]. URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1121>

⁷ GOLDSTEIN, Samuel. Assemblée Générale Association. *LegalPlace*. [en ligne], 08 février 2022 [consulté le 10 juillet 2023] URL : <https://www.legalplace.fr/guides/assemblee-generale-association/#:~:text=L'Assembl%C3%A9e%20G%C3%A9n%C3%A9rale%20d'une%20association%20loi%201901%20permet%20aux,l'organisation%20des%20Assembl%C3%A9es%20G%C3%A9n%C3%A9rales>

⁸ *ibid* note 6 – Instances dirigeantes d'une association

régulières ou ponctuelles, ou mises en place sur la durée d'un évènement (par exemple un colloque).

Un adhérent peut être une personne ou une institution, cela dépend des statuts de l'association. Les principaux membres de ces associations sont des professionnels qui adhèrent à titre personnel. Il y a plusieurs niveaux d'implication au sein d'une association : les membres très actifs qui s'engagent à faire vivre l'association, et les membres qui n'interviennent pas dans sa gestion (ils sont adhérents et profitent des avantages de l'association). Pour les premiers, cela implique la volonté de la personne à participer à la vie associative. Celle-ci donne de son temps et son énergie pour mener à bien des missions. Il est important de souligner que le bénévolat n'oblige pas à une participation constante et régulière, et que la vie de l'association dépend de l'importance que ses membres lui accordent.

Leurs missions :

Les associations professionnelles ont de nombreuses missions, toujours axées sur la promotion et la défense de la profession.

Tout d'abord, elles ont des missions de représentation et de promotion. En effet, elles sont amenées à représenter la profession à l'extérieur et à l'intérieur de la communauté professionnelle⁹. Il s'agit de rendre visible les métiers auprès des professionnels, de leurs partenaires et de leurs clientèles. De plus, elles sont les interlocuteurs privilégiés des institutions, organismes ou administrations, qui s'appuient sur elles pour mieux appréhender le milieu professionnel. Elles ont ainsi une mission de valorisation des métiers. Elles occupent donc des rôles d'informateur et de collaborateur. En faisant tout cela, elles participent à la construction d'une identité collective et d'une identité transgénérationnelle¹⁰.

⁹ LAHARY, Dominique. Les associations de bibliothécaires et de documentalistes et d'archivistes en France. *Documentation et bibliothèques* [en ligne], 2018 [consulté le 06 décembre 2022], Vol. 64, N°3, pp. 13-28. DOI [10.7202/1061709ar](https://doi.org/10.7202/1061709ar)

¹⁰ DALBIN, Sylvie. Le rôle des associations professionnelles. *I2D - Information, données & documents* [en ligne], 2016 [consulté le 21 décembre 2022], Vol. 53, N°1, pp. 61-62. DOI [10.3917/i2d.161.0061](https://doi.org/10.3917/i2d.161.0061)

En outre, une de leur mission est de protéger la profession. Pour cela, elles sont amenées à prendre position auprès des pouvoirs publics ou des organismes. Cette prise de position se traduit à travers des manifestes, des articles, ou des entretiens avec des décideurs. Il faut aussi souligner que les associations professionnelles, dans leur mission de défense des intérêts d'une profession, peuvent agir en justice au nom de leurs adhérents¹¹. De plus, comme elles ont une vision globale du secteur ainsi que de la profession, elles peuvent être consultées par les pouvoirs publics. Elles peuvent donc exercer leur influence sur les décideurs publics (ministres, parlementaires, fonctionnaires...). En outre, elles peuvent aussi les alerter en cas de problèmes sectoriels.

Ensuite, les associations professionnelles ont des missions axées sur l'accompagnement des professionnels. Elles sont chargées d'organiser la transmission des compétences et de participer à leur accroissement. Pour ce faire, elles peuvent par exemple mettre en place des formations. Elles sont aussi amenées à encadrer la profession en sensibilisant et alertant sur certains sujets, afin que les professionnels puissent s'assurer d'être en conformité avec la loi par exemple. Cette mission d'information se retrouve également dans ses activités de veilles juridique et prospective.

Enfin, les associations professionnelles ont aussi pour but d'animer la communauté professionnelle. Pour ce faire, elles se chargent d'instaurer et de stimuler des échanges entre professionnels, afin que ceux-ci puissent transmettre leurs expériences et partager leurs conseils. Cela se traduit notamment par la mise en place de réflexions sur des sujets précis, avec par exemple l'organisation de colloques, de journées d'études, ou de groupes de travail. Ainsi, les associations professionnelles contribuent aux discours et pratiques relevant de sujets spécifiques au métier, mais aussi en accord avec la société actuelle, avec par exemple des sujets comme le développement durable. Cette notion de réflexion se traduit également par des études et enquêtes réalisées par les associations auprès des professionnels. Il est aussi dans leur intérêt d'entretenir des relations avec des organisations similaires ou portant sur des professions voisines.

¹¹ PANQUIAULT, Richard, DIOT, Daniel. Organisation / Association professionnelle, Dictionnaire de droit de la concurrence. *Concurrences* [en ligne], [consulté le 23 novembre 2022], N° 86374. URL : <https://www.concurrences.com/fr/dictionnaire/organisation-professionnelle>

I. LE PAYSAGE ASSOCIATIF

Il existe de nombreuses associations professionnelles dans le milieu de l'information-documentation. Elles sont organisées autour de trois métiers : bibliothécaire, archiviste, et documentaliste. Parmi ces associations, il y en a trois qui sont généralistes : l'ABF pour les bibliothèques, l'AAF pour les archives, et l'ADBS pour la documentation. Le paysage associatif est différent selon les métiers ciblés. En effet, celui des associations de bibliothécaire est beaucoup plus éclaté que celui des associations de documentaliste et d'archiviste. Cela est dû à la forte spécialisation des associations, c'est-à-dire qu'elles sont orientées vers des aspects très précis du métier. Par exemple, l'Association des bibliothécaires départementaux (ADB), regroupe uniquement les agents travaillant dans une bibliothèque départementale. À la différence des bibliothécaires, les archivistes ont moins spécialisé leurs associations professionnelles, ce qui fait que leur paysage associatif est moins chargé. Les documentalistes, eux, se situent entre ces deux métiers, avec une spécialisation des associations plus poussée que les archivistes mais moins que les bibliothécaires.

Le secteur de la documentation a des spécificités qui font qu'il est primordial pour les professionnels de faire partie et d'entretenir un réseau professionnel. Les services documentation comptent souvent un seul documentaliste, ou sont relativement isolés des autres professions. Il est alors essentiel pour eux de garder des liens avec des professionnels du même métier, afin d'échanger sur leurs pratiques, et monter en compétence et en expertise.

« Le champ de la documentation se caractérise par l'utilisation active des réseaux professionnels et en premier lieu des réseaux associatifs. L'explication est simple : un seul service de documentation ne pouvant tout posséder, une de ses forces est de travailler en réseau, avec d'autres services pour échanger et partager les ressources. L'aspect associatif est très fortement développé. »¹²

Jean-Philippe Accart

¹² ACCART Jean-Philippe. « 2. La profession ». *Le Métier de Documentaliste*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Métiers », 2015, p. 29-42. URL : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/le-metier-de-documentaliste--9782765414612-page-29.htm>

Il est possible de catégoriser les associations par typologie d'organisation (personne physique, personne morale, ou les deux), par vocation (généraliste ou spécifique), par secteur ou thématique, ou par catégories (uniquement la profession, interprofessionnelle, ou internationale). Le classement non-exhaustif ci-dessous regroupe par catégories les associations professionnelles de documentalistes.

Associations de documentalistes :

- ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation ;
- ANDEP : Association nationale des documentalistes de l'enseignement privé ;
- APDEN : Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale ;
- Interdoc : Association des documentalistes des collectivités territoriales ;
- PRISME : Réseau national de professionnels de la documentation du secteur des sciences et action sociales ;
- RNDH : Réseau national des documentalistes hospitaliers.

Associations mixtes de bibliothécaires et documentalistes :

France :

- CFIBd : Comité français international bibliothèques et documentation ;
- FULBI : Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, information et documentation.

Europe :

- EBLIDA : European Bureau of library and documentation associations.

International :

- IFLA : La Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques ;
- AIFBD : Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes

Regroupement interprofessionnel :

- AIBM-France : Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux.

II. L'ADBS

A. Son organisation

L'ADBS a été créée en 1963 en France, par d'anciens élèves de l'Institut national des techniques de la documentation (INTD). À l'origine nommée Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés, elle devient en 1993 l'Association des professionnels de l'information et de la documentation. Sa création marque la volonté de rupture avec le métier de bibliothécaire et l'affirmation de celui de documentaliste.

L'association est dirigée par un conseil d'administration, présidé par un ou une président·e. Ses membres sont élus directement par les adhérents pour une durée de 3 ans. Actuellement, le CA compte 9 membres¹³. Ceux-ci sont chargés de prendre des décisions qui définissent la politique de l'association. Ces décisions sont ensuite exécutées par le Bureau national, dont les membres sont désignés chaque année par le CA. Il est composé au minimum d'un Président, d'un Secrétaire Général, et d'un Trésorier. En 2022, le Bureau national comptait 7 membres¹⁴. De plus, l'ADBS est structurée en 14 groupes régionaux (zone géographique) et 13 groupes sectoriels (secteur d'activité), gérés par des bénévoles. Chaque groupe possède une délégation régionale ou sectorielle, gérée par des « Animateurs ». Le représentant de ces groupes est élu chaque année par des membres des groupes lors de l'Assemblée régionale ou sectorielle. L'ensemble des Animateurs se réunit lors du Conseil commun régions-secteurs. Parmi eux, deux représentants des délégations régionales et deux des délégations sectorielles sont membres de droit du bureau national et du CA. Au total, en 2020, l'association comptait environ 80 bénévoles¹⁵.

¹³ Conseil d'administration. *ADBS* [en ligne], 15 décembre 2021 [consulté le 9 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/conseil-dadministration-de-ladbs>

¹⁴ Bureau national. *ADBS* [en ligne], 15 décembre 2021 [consulté le 9 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/bureau-national>

¹⁵ « Présentation de l'ADBS ». *Rapport d'activité 2020*. ADBS [en ligne], [consulté le 9 août 2023]. URL : https://drive.google.com/file/d/1Z8DDzNo2Q6OnUUX_fPvdNhKM-IRa2Lay/view

L'association comporte différents niveaux d'adhésion. Les membres actifs, participant à la vie de l'association, sont les bénévoles. Ils animent et proposent des services aux adhérents. Ces derniers doivent payer leur adhésion chaque année. Les tarifs varient selon la catégorie d'adhésion¹⁶. Il y a deux types d'adhésions : l'adhésion individuelle, qui varie elle aussi selon le statut de l'adhérent, et l'adhésion entreprise, pour laquelle le prix varie selon le nombre de bénéficiaire. L'ADBS comporte aussi des personnes inscrites sur leur site web. L'inscription est gratuite, mais restreint les possibilités d'accès à certains évènements et documents.

Adhésion individuelle		Adhésion entreprise	
Une personne salariée	60 € TTC	1 bénéficiaire	276 € TTC
Un demandeur d'emploi et un jeune actif	34 € TTC	2 bénéficiaires	504 € TTC
Un retraité	26 € TTC	3 à 5 bénéficiaires	720 € TTC
Un étudiant	19 € TTC	6 bénéficiaires	840 € TTC
		Pour chaque bénéficiaire supplémentaire à 6	114 € TTC

Comme mentionné précédemment, l'ADBS regroupe des personnes physiques et des personnes morales. Selon Dominique Lahary¹⁷, en 2018, une grande partie de ses adhérents relève du secteur privé. D'après l'enquête réalisée pour ce mémoire en mai 2023, la majorité des adhérents sont des documentalistes, suivis de veilleurs·ses et de bibliothécaires. Ils proviennent en majorité du secteur public, puis du privé, et enfin de l'associatif. Au fil des années, le nombre d'adhérent a connu une augmentation puis une régression.

¹⁶ Modalités et tarifs. ADBS [en ligne], 29 septembre 2022 [Consulté le 06 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/modalites-tarifs>

¹⁷ *ibid* – note 9, Les associations de bibliothécaires et de documentalistes et d'archivistes en France. *Documentation et bibliothèques*

Années	Nombre d'adhérents à l'ADBS
Années 1970	1 000 ¹⁸
Années 1980	2 000 ¹⁹
2001	5 600 ²⁰
2011	4 500 ²¹
2023	2 000 ²²

De plus, l'association a un site web sur lequel se trouvent toutes les informations de l'ADBS. Il est accessible à tous, bien que certaines rubriques ne le soient pas. En effet, le site contient différents droits d'accès permettant de se rendre sur certaines pages selon le type d'adhésion du visiteur. Il est aussi possible de se rendre sur le site sans être inscrit, mais cela réduit fortement les services proposés par l'association, en permettant uniquement la consultation de certaines pages, l'utilisation du flux RSS du site, et la publication d'offre d'emploi.

¹⁸ COUZINET, Viviane. Expertise et association professionnelle : de la reconnaissance des documentalistes. *Questions de communication* [en ligne], 2002 [consulté le 26 décembre 2022], N°2, pp. 57-69. DOI : [10.4000/questionsdecommunication.7071](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7071)

¹⁹ *ibid*

²⁰ *ibid*

²¹ LAGNEAU, Flora, WIEGANDT, Caroline, LEBIGRE, Loïc, *et al.* De nouveaux horizons. *Documentaliste-Sciences de l'Information* [en ligne], 2011 [consulté le 18 février 2023], Vol. 48, N°2, pp. 50-63. DOI [10.3917/docs.482.0050](https://doi.org/10.3917/docs.482.0050)

²² L'ADBS. *Association des professionnels de la documentation et de l'information* [en ligne], [consulté le 24 février 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/ladbs>

B. Ses missions

« L'objet de l'association est de contribuer à la promotion de l'information-documentation et de favoriser l'exercice de la profession des professionnels de l'information-documentation. »²³

ADBS

L'ADBS s'est fixée trois missions principales :

- La formation des professionnels, et l'amélioration continue de celle-ci. L'objectif étant de « permettre aux professionnel·le·s de se maintenir au meilleur niveau »²⁴.
- L'amélioration des conditions d'accès des professionnels à l'emploi, notamment en les accompagnant dans leur employabilité.
- La promotion des métiers du management de l'information. Elle milite pour la reconnaissance des métiers de l'information-documentation, en sensibilisant les citoyens sur l'existence de ceux-ci. De plus, avec sa mission de participation à des initiatives nationale, européenne ou internationale, elle contribue à faire rayonner la profession.

L'ADBS s'est donnée différents moyens pour remplir ses objectifs. En effet, elle s'est attribuée une mission de lobbying, c'est-à-dire, exercer son influence sur les pouvoirs publics ou les grandes entreprises, afin de promouvoir ou de défendre la profession. Cela se fait, par le biais de concertation avec ceux-ci, et par la défense des intérêts des métiers, en justice et auprès des pouvoirs publics. Elle a également pour mission de contribuer à l'évolution de la profession, en développant une réflexion sur celle-ci, en assurant une veille métiers et en rédigeant des documents relatifs à l'objet de l'association. Enfin, elle a pour mission la création et l'animation de réseau professionnel, par le biais des groupes de travail régionaux et sectoriels, et en développant des relations avec les universités et écoles.

²³ Statuts de l'ADBS. *ADBS* [en ligne], 17 juin 2022 [consulté le 9 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/statuts-de-ladbs>

²⁴ L'ADBS. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 juin 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/ladbs>

C. Son dernier repositionnement

L'ADBS a débuté un repositionnement en 2016. Il est en partie dû à la loi du 5 mars 2014, qui a profondément réformée la formation professionnelle, en modifiant les droits des salariés, les obligations de l'employeur, et le financement des formations. Cela a fortement impacté le service de formation que propose l'association, ainsi que les organismes de formation professionnelle, qui étaient l'une des principales sources de financement de l'ADBS²⁵. De ce fait, son chiffre d'affaire a été réduit au point de menacer l'association. Il a donc été nécessaire pour celle-ci de « prendre des mesures économiques et humaines très dures »²⁶. Ainsi, en 2017, l'association qui comptait 10 salariés, s'est séparée de 8 salariés de la délégation permanente, et a réduit ses coûts de fonctionnement. En 2019, elle ne comptait plus de salarié à la délégation permanente²⁷. L'association a également été contrainte de déménager, et c'est retrouvé sans locaux pour ses formations. Elle est donc amenée à les louer.

Afin d'assurer ce repositionnement, les instances de l'association ont déterminé quatre axes pour celle-ci²⁸ : la militance, l'accompagnement, la formation, et le réseau. Cela afin de prendre en compte les évolutions de l'environnement professionnel, notamment en matière de « mutations accélérées par le numérique »²⁹, qui ont entraîné une transformation des besoins des adhérents. Il a donc été décidé de renouveler les méthodes et outils dédiés à la formation, ainsi que de modifier la structure de la revue *i2D*, tout en conservant l'idée de présenter une thématique spécifique par dossier. Il a également été fait mention de l'élaboration d'espace d'échanges et de réflexion, reprenant le modèle d'un think tank ou laboratoire d'idée, afin que les professionnels, adhérents, experts, et apprenants, puissent

²⁵ BERRIAU, Nathalie. Le mot de la présidente. *Rapport d'activité 2017 ADBS* [en ligne], 2017 [consulté le 10 mars 2023]. URL : https://drive.google.com/file/d/1GC9DOm_q5x2QH7_golrsYW4vUOIE3uZ9/view

²⁶ *ibid*

²⁷ « Les charges de fonctionnement ». *Rapport d'activité 2019* [en ligne], ADBS, 2019 [consulté le 10 mars 2023]. URL : <https://drive.google.com/file/d/1ZLs6PKmTGjInjqPF6nNFIFbVoCc3fk9a/view>

²⁸ DUFOUR-COPPOLANI, Danielle. ADBS : Le repositionnement de l'association au service des professionnels de l'info/doc. *I2D - Information, données & documents* [en ligne], 2017/4 [consulté le 31 janvier 2023], Vol. 54, pp. 22-23. DOI : 10.3917/i2d.174.0022. URL : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-4-page-22.htm>

²⁹ *ibid*

travailler sur les évolutions futures des métiers relevant des sciences de l'information. Le choix a aussi été fait d'élargir le réseau de l'association, à d'autres domaines professionnels.

L'ADBS a également dû mettre en place, avec l'aide d'un cabinet d'avocat, un projet de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui a vu le jour en 2016.

III. INTERDOC

A. Son organisation

Interdoc a été créée en 1993, à la suite de la création d'un groupe interdépartemental par des documentalistes de conseils généraux, motivés par la volonté d'échanger leurs savoir-faire. Elle était au départ réservée aux structures documentaires des conseils généraux, puis s'est ouverte en 1997 à toutes les collectivités territoriales.

L'association est dirigée par un conseil d'administration, présidé par un ou une président.e. Les membres du CA sont élus par les adhérents, après avoir proposé leur candidature. Actuellement, il y a 8 membres au sein du CA, qui font partie d'une ou de plusieurs commissions. Interdoc compte 4 commissions : communication, site web, formation et comptabilité.

L'association propose deux types d'adhésions : l'adhésion individuelle et l'adhésion collective³⁰. La première est de 25€ par an, réglés par l'adhérent. La deuxième est de 150€ par an, réglés par la collectivité territoriale de l'adhérent. Au fil des années, Interdoc a gagné de nombreux adhérents.

³⁰ Bulletin d'adhésion. *Interdoc* [en ligne], [consulté le 6 août 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/bulletin-adhesion/>

Années	Nombre d'adhérents à Interdoc
2008	162 ³¹
2019	379 ³²
2021	135 collectivités adhérentes
2022	128 collectivités adhérentes : environ 400 professionnels ³³

Sur les 128 collectivités adhérentes en 2022, 56 sont des départements, 33 des communes, 11 des métropoles, 10 des régions, 10 des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), 7 des établissements publics, et une collectivité européenne. L'association a notamment perdu certains adhérents en raison de la mutualisation et la fermeture de certains services documentation. Par exemple, lorsque la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont fusionné, l'association a perdu une collectivité adhérente. D'après l'enquête réalisée pour ce mémoire, la majorité des adhérents sont des documentalistes, puis des bibliothécaires, et des veilleurs·ses.

L'association a deux sites web. Un site public, accessible à tous, et présentant Interdoc et ses missions, et un site collaboratif accessible uniquement aux adhérents. Ces deux nouveaux sites web ont été lancés début juin 2023. Auparavant, l'association avait un site web avec une interface utilisateur pour les adhérents. Cependant, celui-ci ne correspondait pas à l'association, car il avait peu de fonctionnalités collaboratives, et elles étaient contraignantes à utiliser. Avec son nouveau site collaboratif, l'association va pouvoir proposer des services de meilleure qualité et inciter à la création de nouveaux groupes.

³¹ QUESNEL, Odile, SUTTER, Éric, FERCHAUD, Bernadette *et al.* Métiers et compétences. *Documentaliste-Sciences de l'Information* [en ligne], 2008 [consulté le 25 février 2023], Vol. 45, N°2, pp. 14-17. URL : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2008-2-page-14.htm>

³² Les adhérent·e·s Interdoc. *Interdoc* [en ligne], 2019 [consulté le 25 février 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/sites/default/files/uploads/interdoc-adherents-portrait-2019.pdf>

³³ Les raisons de nous rejoindre. *Interdoc* [en ligne], [consulté le 6 août 2023]. URL : https://www.interdoc.asso.fr/raisons_rejoindre/

B. Ses missions

L'association s'est fixée trois missions principales³⁴ : le conseil, la défense, et la représentation. Concernant le conseil, elle accompagne les professionnels dans l'exercice de leurs missions, en leur permettant de faire évoluer leurs compétences, notamment par le biais de formations collectives. De plus, elle accompagne leurs employeurs, les collectivités territoriales, dans les problématiques de numérisation et de dématérialisation, mais aussi sur leurs pratiques et les possibles évolutions des métiers. Concernant sa mission de défense, la présidente d'Interdoc est amenée à négocier des tarifs préférentiels avec les éditeurs, afin de garantir l'accès aux ressources aux professionnels. Actuellement, l'association propose 4 tarifs négociés avec les éditions Dalloz, Doctrine.fr, Cairn.info, et la Bibliothèque numérique territoriale. Concernant sa mission de représentation, elle fait la promotion de la diversité des métiers et de leurs missions.

Afin de remplir ses missions, l'association s'est fixée quatre objectifs³⁵ :

- Favoriser les échanges entre professionnels, par le biais de forum, liste de diffusion, et groupes de travail.
- Mutualiser, avec la création et la mise à jour d'un thésaurus, mais aussi d'un catalogue et d'une indexation partagés, et la négociation de tarifs préférentiels avec les éditeurs.
- Encourager et participer à l'innovation autour des métiers de l'information-documentation, par le biais de journées d'études, et de formation collective.
- Valoriser la profession, en créant et maintenant des liens avec des écoles spécialisées, et en élaborant un observatoire des métiers.

Chaque objectif porte sur les activités et problèmes concrets que rencontrent les professionnels de la documentation des collectivités territoriales.

³⁴ Nos missions. *Interdoc* [en ligne], [consulté le 6 août 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/nos-missions/>

³⁵ *ibid* note 33 – Les raisons de nous rejoindre

C. Son dernier repositionnement

À partir de 2018, l'association a changé d'orientations concernant son aspect social et formatif. Auparavant, les événements qu'elle proposait étaient essentiellement des présentations d'éditeurs, ou des conseils généraux. Aujourd'hui, elle organise des journées d'études, comme c'est le cas des journées organisées pour les 30 ans d'Interdoc. Depuis le changement de présidence, l'association s'est orientée vers une conception plus sociale et formatrice du réseau. En effet, les membres du CA ont mis en place différents projets d'envergure pour renouveler l'association. Par exemple, en changeant de site web et en créant un site plus collaboratif.

LA MONTÉE EN COMPÉTENCES, UN AXE MAJEUR DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Afin d'étudier la place des compétences au sein des associations professionnelles, il est nécessaire de définir les compétences des métiers de l'information-documentation, plus précisément celles que peut avoir le documentaliste.

L'objectif du documentaliste est de répondre aux enjeux de son employeur en matière de capitalisation des connaissances, d'organisation et de pérennisation des données. Pour ce faire, il se doit de savoir faire des recherches documentaires, de l'indexation, du classement, des inventaires, de la veille, et de savoir gérer des bases de données, ainsi que des collections et des fonds documentaires. De ce fait, les professionnels de l'information doivent maîtriser des outils spécifiques, comme des logiciels professionnels (GED, SIGB, agrégateurs de flux RSS...), mais aussi les moteurs de recherche, et les logiciels bureautiques. Il est aussi demandé à certains professionnels d'avoir des compétences en conception et gestion de site web, ainsi que de maîtriser des outils de conception graphique. De plus, il est nécessaire qu'il ait des aptitudes rédactionnelles, afin de rédiger des dossiers et des synthèses. Le documentaliste doit également avoir un bon relationnel et une aisance pour la communication orale, notamment afin d'accueillir des publics et réaliser des formations. Enfin, il est parfois amené à maîtriser plusieurs langues, dont l'anglais. Afin de réaliser tout cela, il est nécessaire pour lui de connaître le langage documentaire (thésaurus, opérateurs booléens...).

Les résultats des enquêtes réalisées dans le cadre de ce mémoire montrent que les professionnels des deux associations ont relativement les mêmes compétences. À l'exception de quatre d'entre-elles : la maîtrise de l'anglais est beaucoup plus présente chez les adhérents de l'ADBS que chez ceux d'Interdoc ; tandis que l'exploitation de logiciels documentaires, la maîtrise d'outils de veille, et la réalisation de produits documentaires, sont, elles, beaucoup plus présentes chez les adhérents d'Interdoc que chez ceux de l'ADBS. Cela s'explique par la plus grande variété de métiers exercés par les adhérents de l'ADBS. Ainsi, les évolutions des compétences et des métiers ne sont pas les mêmes, et la demande des adhérents diffère selon les associations.

I. L'ÉVOLUTION DU MÉTIER AU CŒUR DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

Comme mentionné en introduction de ce mémoire, le métier de documentaliste a beaucoup évolué depuis sa création. Cela est majoritairement dû à l'apparition de l'informatique, et ensuite à l'évolution rapide du numérique. Ainsi, dans un contexte de forte digitalisation, de nouveaux métiers et de nouvelles compétences sont apparus ces dernières années, dans le milieu de l'information-documentation. Les associations professionnelles ont conscience de ces évolutions, et ont mis en place des outils pour les suivre et les anticiper.

A. Publications de l'ADBS

L'ADBS a étudié ces transformations et a publié ses travaux, afin qu'ils soient connus de tous.

1. *Observation des métiers et de l'emploi*

L'ADBS a créé une rubrique « Observatoire des métiers et de l'emploi »³⁶ sur son site web, où elle publie un référentiel des métiers, une cartographie des métiers, des études sur l'emploi, et des enquêtes sur les métiers et les salaires. Ainsi, l'association propose différentes publications sur les métiers et leurs évolutions. Cependant, certaines d'entre elles sont datées et la période de mise à jour est parfois longue. C'est le cas du référentiel métier, dont la mise à jour a pris 15 ans, ainsi que de la cartographie des métiers qui a été mise à jour au bout de 10 ans. Dans un contexte d'évolution rapide des métiers et compétences, ces délais sont trop longs, et peuvent donner l'impression que l'association n'est pas à jour. Néanmoins, il faut souligner qu'établir ces documents nécessite du temps et des bénévoles, ce qui fait souvent défaut aux associations professionnelles. En outre, l'ADBS a assuré une certaine continuité dans son étude des évolutions des métiers, en publiant ses travaux au fil des années. En effet, elle a publié des enquêtes en 2005, 2010, et 2023 ; une

³⁶ Observatoire des métiers et de l'emploi. ADBS [en ligne], [consulté le 8 juillet 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/observatoire-metiers-emploi>

cartographie des métiers en 2013 et 2023, un référentiel des métiers en 2001, 2008, et 2023 ; ainsi que 3 études en 2015. Ces dernières portent sur 3 familles de métiers, présentes sur la cartographie des métiers : les métiers de la gestion de ressources informationnelles, les métiers de l'archivage et du records management, et les métiers de la veille et de l'analyse.

2. La revue i2D

L'ADBS participe aussi activement à l'étude de ces évolutions, en publiant sa revue *i2D - Information, données & documents*³⁷. Celle-ci a été créée par l'ADBS, en 1964, sous le nom *Documentaliste - Sciences de l'information*, et a changé de nom en 2015. Elle a pour principal public les professionnels, les professeurs, les chercheurs, et les étudiants du domaine des sciences de l'information. Il s'agit donc d'une revue professionnelle et scientifique, qui traite de l'ensemble des aspects de l'information-documentation. Elle est organisée de la manière suivante : une présentation du numéro et du thème ; un dossier thématique, comportant des articles écrits par plusieurs auteurs ; suivi d'un dossier orienté sur la recherche en sciences de l'information, comportant un ou deux articles. Il peut également y avoir une rubrique sur le partage d'expérience. Jusqu'en 2017, 4 numéros de la revue paraissaient par an. En 2019, leur nombre a été réduit à 2 numéros par an. Il est ensuite passé à 3 numéros par an, en 2020. Le dernier numéro, intitulé « Knowledge management : Le rebond vers la maturité »³⁸, présente le métier de knowledge manager : sa reconnaissance, suivi de retours d'expériences, et de réflexions sur ses perspectives d'avenir. Ainsi, à travers cette revue, l'ADBS propose des analyses sur les métiers, et étudie leur passé et leur futur. Cela permet aux professionnels d'entrevoir les possibles compétences à développer à l'avenir, et ainsi à anticiper leur apprentissage.

Cette revue est diffusée par l'association sur son site. La revue au format numérique est gratuite pour les adhérents et les bénévoles, tandis que la version papier est payante pour eux, ainsi que pour les non-inscrits et inscrits, qui doivent

³⁷ I2D, la revue. *ADBS* [en ligne], [consulté le 15 juillet 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/i2d-revue>

³⁸ Knowledge management : Le rebond vers la maturité. *Cairn* [en ligne], [consulté le 15 juillet 2023]. URL : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2023-1.htm>

également payer la version numérique. La revue est aussi accessible via la plateforme Cairn, et est indexée dans la base de données Library, information science & technology abstracts (LISTA), et dans le Bulletin bibliographique INTD. Ainsi, l'association cherche à élargir sa zone de lecteurs, en ne touchant pas uniquement ses adhérents. Néanmoins, il faut souligner que la revue peine à trouver des lecteurs assidus. En effet, il est apparu lors de l'enquête réalisée pour ce mémoire, que la revue *i2D* n'est pas fréquemment utilisée par les adhérents. En effet, seul 24,5% des adhérents ont pris en compte la revue comme critère d'adhésion à l'association. 48,1% déclarent lire la revue. Ce qui représente un quota assez élevé, mais qui reste à nuancer par les commentaires laissés par les adhérents dans le questionnaire et les entretiens, qui stipulent que la plupart d'entre eux lisent une partie de la revue, un article qui les intéresse, et ce selon les thématiques des numéros. Ainsi, la revue ne semble pas avoir de lecteur fidèle qui lit chaque numéro. Cela peut s'expliquer par le caractère très scientifique de certains numéros, qui semble parfois s'éloigner des pratiques concrètes des professionnels.

3. La collection *Information & Stratégie*

L'ADBS publie également une collection d'ouvrages nommée *Information & Stratégie*³⁹. Elle est le résultat de la fusion en 2013, des collections *Sciences et techniques de l'information* et *Les Essentiels*, de l'ADBS. Il s'agit de livres écrits par des experts du domaine étudié, portant sur une thématique précise du domaine des sciences de l'information. Cela permet de traiter en profondeur un sujet, et d'aller plus loin que les publications de la revue *i2D*. À ce jour, il y a 17 ouvrages dans cette collection. Le dernier livre intitulé « Éditorialisation et autorité : Dispositifs info-communicationnels numériques », est paru en 2022, et a été rédigé par Evelyne Broudoux.

³⁹ Ouvrages. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/ouvrages>

B. Enquêtes sur l'évolution des métiers

À l'occasion de leurs anniversaires respectifs, les associations Interdoc et ADBS ont chacune réalisé une enquête auprès de leurs adhérents, afin d'établir un compte rendu de l'évolution des métiers de l'information-documentation.

1. Enquêtes de l'ADBS

L'ADBS a réalisé une série d'enquêtes auprès de ses adhérents, sur les métiers et les salaires des professionnels de l'information-documentation, en 2005 et 2010⁴⁰. Cela permet de s'informer sur les caractéristiques actuelles des métiers, et à posteriori, de constater l'évolution de ceux-ci. Elle a renouvelé cette enquête, en avril 2023 (CF. Annexe 3), en lançant une « enquête en ligne sur les métiers, les salaires et les conditions de travail des professionnels de l'info-documentation, de la veille, de l'édition et du numérique »⁴¹. L'ADBS précise qu'elle est à destination des personnes ayant un travail, recherchant un emploi, et des étudiants. Cette enquête se veut donc complète et dépasse le cadre de l'association. Le but est de fournir des données, afin d'élaborer un état des lieux des métiers de la profession, qui sera publié dans un numéro spécial de la revue *i2D*, ainsi que sur leur site web. L'association réalisera également un webinaire sur ce sujet.

Avec cette enquête, l'ADBS s'intègre pleinement dans sa mission de promotion des métiers du management de l'information. Il s'agit aussi de fournir des données qui pourront permettre aux professionnels de légitimer leur présence au sein d'une organisation.

⁴⁰ Enquêtes métiers et salaires. ADBS [en ligne], [consulté le 7 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/enquetes-metiers-salaires>

⁴¹ L'ADBS vous invite à participer à une grande enquête jusqu'au 31 mai. ADBS [en ligne], [consulté le 6 mai 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/adbs-site-internet/ladbs-vous-invite-a-participer-292089>

2. Enquête d'Interdoc

Interdoc a également réalisé une enquête, à plus petite échelle, auprès de ses adhérents. Celle-ci porte sur l'évolution du métier de documentaliste (activités et compétences) dans les collectivités territoriales, notamment sur les outils des débuts des documentalistes, et les différentes étapes que les professionnels ont connues. Les résultats de cette enquête ont été présentés le 8 juin 2023, lors des journées d'études sur le thème « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? »⁴². Durant la présentation des résultats, des documentalistes sont intervenus pour approfondir le sujet sur certains aspects et outils du métier, qui étaient utilisés avant la révolution numérique. Puis, le livrable des résultats de l'enquête a été présenté. Il s'agit d'illustrations (CF. Annexe 4), réalisées par un facilitateur graphique, représentant l'évolution du métier à travers l'espèce documentaliste, le « Doco », où chaque période de 10 ans correspond à une ère. Ainsi, pour la période avant 1990, le documentaliste se nomme « Doco Papyrus ». Il s'agit de la période où le papier est omniprésent. Ensuite, de 1990 à 2000, le documentaliste évolue en « Doco Informaticus », c'est la période où les centres de documentation s'informatisent. Puis, il évolue en « Doco Internetus », sur la période de 2000 à 2010, lorsque le web prend de l'ampleur dans le milieu de l'information-documentation. Ensuite, de 2010 à 2020, il évolue en « Doco Communicatus », à la période où les réseaux sociaux et la facilitation graphique s'imposent. Enfin, à partir de 2020, prend place le « Doco Digitalens », lorsque le papier a quasiment disparu et que le travail à distance a émergé.

C. Mise en place de réflexions collectives

Outre les publications et enquêtes réalisées par les associations professionnelles, celles-ci mettent en place des réflexions collectives autour des métiers.

⁴² Journées d'étude en juin : les 30 ans d'Interdoc ! *Interdoc* [en ligne], [consulté le 7 août 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/journees-detude-en-juin-les-30-ans-dinterdoc/>

1. Le référentiel métier de l'ADBS

C'est notamment le cas du référentiel sur les métiers et compétences du champ de l'information-documentation de l'ADBS. Celui-ci est paru pour la première fois en 2001, et a été mis à jour en 2008. Un projet de refonte de ce référentiel a été lancé en mai 2020. Ce référentiel a pour objectifs « d'identifier et de structurer un champ de spécialités », « de définir les compétences en adéquation des besoins », et « de faire reconnaître des compétences et des métiers sur le marché du travail »⁴³. Il s'agit également de mettre fin aux possibles confusions des rôles des acteurs de la gestion et du management, en clarifiant leurs fonctions. La version Beta de ce référentiel a été publiée le 26 juillet 2023. Ce référentiel a également pour vocation de mettre à jour la cartographie des métiers de l'ADBS, publiée en 2013. La version Beta est ouverte, c'est-à-dire que les adhérents peuvent proposer des modifications pour la version définitive. Celle-ci a été réalisée par « un collectif composé de professionnels en poste, de consultants et d'enseignants chercheurs en sciences de l'information »⁴⁴. Pour ce faire, ils ont choisi une approche orientée vers l'entrée par les métiers ; la place centrale des compétences en gestion, structuration et management de l'information ; et une description générique standardisée qui se rapproche des outils de référence utilisés par le secteur de l'emploi en France. Il est notamment prévu que ce référentiel puisse être pris en compte dans ces outils, notamment pour le ROME 4.0 réalisé par Pôle emploi, qui se base sur l'approche par compétences⁴⁵. Ainsi, le référentiel métier résume bien les missions que s'est fixé l'association : elle a établi un guide afin d'améliorer la visibilité des métiers de l'information-documentation, en collaborant avec les adhérents, mais aussi des professionnels, des consultants, et des chercheurs évoluant dans le milieu étudié. Il s'agit avant tout d'être le plus représentatif des métiers, pour cela, il faut que les professionnels soient impliqués dans son élaboration.

⁴³ Communiqué : projet de refonte des référentiels métiers-compétences. *ADBS* [en ligne], 15 mai 2020 [consulté le 8 juillet 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/adbs-site-internet/communiqu-287461>

⁴⁴ Mise à jour du référentiel des métiers. *ADBS* [en ligne], 26 juillet 2023 [consulté le 8 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/mise-a-jour-du-referentiel-292552>

⁴⁵ Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois. *Pôle.emploi.org* [en ligne], 21 juillet 2023 [consulté le 8 août 2023]. URL : <https://www.pole-emploi.org/opendata/repertoire-operationnel-des-meti.html?type=article>

2. Les journées d'études d'Interdoc : « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? »

Comme mentionné précédemment, Interdoc a organisé deux journées d'études sur l'évolution du métier de documentaliste. Durant celles-ci, a eu lieu un atelier où les adhérents devaient imaginer le documentaliste du futur, afin de créer le Doco de 2040. À l'issue de cet atelier, le facilitateur graphique a créé une illustration par groupe du Doco de 2040 (CF. Annexe 5). Ainsi, sont nés : le « Doco Agilinovatus », qui évolue dans un environnement où la réalité virtuelle a totalement changé le métier ; le « Doco Humanis », où le métavers devient un outil de collaboration ; le « Doco Hybridus », où le numérique remplace l'humain ; et enfin, le « Doco Ubiquitus », où l'humain et l'intelligence artificielle ont fusionné. De ces quatre Docos est né le Doco 2040 : « Doco Integratus », la synthèse du travail effectué lors de l'atelier. Ce travail collaboratif permet à la fois de se concentrer sur l'évolution du métier, mais contribue également à créer du lien entre les adhérents et ainsi à favoriser le développement du travail collaboratif et en réseau.

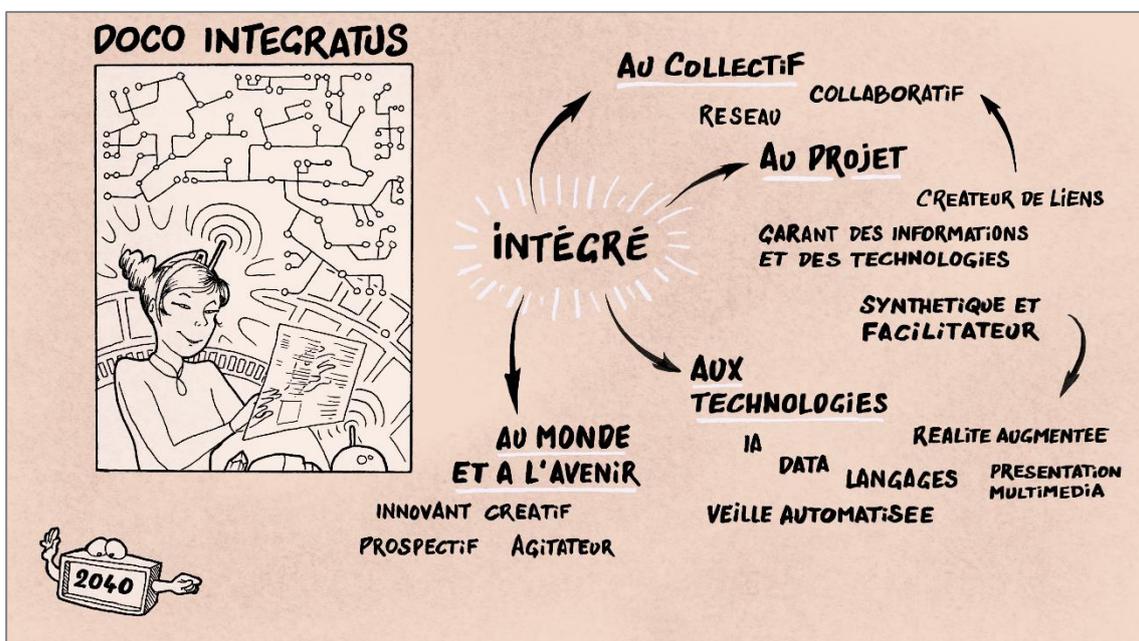


Figure 1 – « Doco Intégratus » réalisé par Jérôme Arcega-Leclercq, lors des journées d'études « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? » d'Interdoc

La montée en compétences, un axe majeur des associations professionnelles

Suite aux nombreux échanges entre professionnels, il s'est avéré que de nouvelles compétences sont apparues ou se sont développées, notamment en terme de gestion de projet (accompagnement au projet dans des thématiques variées), mais aussi avec un nouvel aspect du métier, tourné vers la médiation et la formation.

À l'issue de la première journée d'étude, le facilitateur graphique a réalisé une illustration résumant les débats et enjeux soulevés lors des différentes interventions et ateliers. Cela constitue un résumé graphique de l'évolution du métier de documentaliste dans les collectivités territoriales.



Figure 2 – Résumé de la journée d'étude d'Interdoc « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? », réalisé par Jérôme Arcega-Leclercq

D. Conclusion

Ces différents outils et méthodes mis en place permettent de contribuer à la promotion et à l'évolution de la profession.

Avec ses nombreuses publications, l'ADBS propose un suivi des métiers qui se veut complet, mais qui peine parfois à maintenir un rythme de publication régulier, et à fidéliser son lectorat. Cela peut notamment s'expliquer par le manque de temps et de moyens humains pour réaliser tous ces documents. L'association est portée par ses bénévoles qui sont contraints par le temps et l'énergie que leur imposent leurs vies professionnelles et personnelles. L'association met en œuvre de nombreux projets visant à la fois à promouvoir les métiers du management de l'information, mais aussi à fournir un ensemble de livrables, permettant de retracer les différentes évolutions intervenues dans le domaine des sciences de l'information. De ce fait, l'association constitue une référence importante pour les professionnels et leurs entreprises, ainsi que pour les étudiants et les chercheurs en information-documentation.

La réalisation des enquêtes des deux associations reflète bien les missions de représentation et de valorisation des métiers de l'information-documentation, dont elles sont chargées, en proposant une vision globale de la profession. Élaborer des enquêtes permet aux associations de solliciter leurs adhérents, cela leur montre qu'elles participent activement à la reconnaissance de leurs métiers. C'est aussi l'occasion de les inclure dans les projets de l'association. Les résultats de ces enquêtes peuvent être utilisés par les adhérents à titre informatif, ou être utilisés comme référence à l'élaboration d'un projet. Par exemple, dans le cadre d'une revalorisation de leurs fiches de poste, à la fois en terme de compétences, mais aussi de salaire. Cela contribue à la légitimation du poste.

Les travaux de réflexions collaboratives menés par les associations, favorisent la mutualisation d'idées et stimulent les échanges entre adhérents. Cela permet notamment d'encourager le travail en réseau pour de futurs projets. De plus, les référentiels de l'ADBS peuvent être utilisés par les adhérents et non adhérents, à la fois à titre informatif, mais aussi dans le cadre de projets. Par exemple, une institution de formation, pourra s'appuyer sur les derniers référentiels lorsqu'elle sera amenée à réajuster son programme.

II. UNE OFFRE DE SERVICES ORIENTÉE VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les nombreuses mutations des métiers de l'information-documentation poussent les professionnels à se former régulièrement. De ce fait, les associations professionnelles se doivent de proposer des outils de formation, et de se tenir informées des différentes évolutions des métiers, afin d'être réactives à l'arrivée d'une nouvelle compétence, et de pouvoir anticiper celle-ci. C'est ce que nous avons vu en première sous-partie de ce chapitre. Nous allons maintenant voir comment les associations mettent en place des outils qui permettent de faire monter en compétence leurs adhérents.

A. Les besoins en formation des professionnels

Au cours de leur vie, les professionnels ont recours aux formations pour plusieurs raisons : évoluer au sein de la profession ; dans le cas d'un nouveau projet qui requiert de nouveaux savoir-faire ; lors d'une nouvelle prise de fonction et de responsabilité ; mais aussi, dans le cas d'une reconversion professionnelle. La 8^e enquête de l'Observatoire Archimag-Serda Compétences, réalisée en mai 2023, montre que 2/3 des répondants déclarent vouloir se former dans les 2 prochaines années⁴⁶. La demande de formation est forte dans le milieu des sciences de l'information, dû à l'évolution rapide des professions.

Cette demande s'axe autour des pratiques et technologies utilisées dans la profession. De nos jours, les professionnels expriment un besoin de consolidation des compétences suivantes⁴⁷ : recherche d'informations et veille, gestion de projet, et analyse et traitement des données. Au vu de la montée de l'intelligence artificielle (IA), il est dorénavant nécessaire pour les professionnels d'acquérir des connaissances et compétences dans le domaine de l'IA. Les enquêtes réalisées pour ce mémoire ont soulevé une compétence grandissante : la formation. De nombreux

⁴⁶ GAUTHIER, Jean. Formation et compétences des métiers de la veille et de la documentation : la grande enquête 2023. *Archimag* [en ligne], 8 juin 2023 [consulté le 8 août 2023]. URL : <https://www.archimag.com/veille-documentation/2023/06/08/formation-competences-metiers-veille-documentation-grande-enquete>

⁴⁷ *ibid*

professionnels se voient chargés de former leurs usagers aux outils et méthodes documentaires. Il est donc nécessaire pour eux d'acquérir des compétences en formation. Ceux-ci ont également besoin de connaître le droit de l'information. Des formations en droit sont plébiscitées par certains professionnels.

Toujours selon l'étude de l'Observatoire Archimag-Serda Compétences, le format idéal d'une formation serait le semi-présentiel, c'est-à-dire que les participants ont le choix entre effectuer la formation à distance, ou en présentiel. 48% des répondants cherchent des formations depuis leur navigateur web. Cela montre l'importance pour les associations professionnelles de bien référencer leurs sites web, afin que leurs formations soient les premières à apparaître dans les résultats de recherche sur une page web.

L'enquête de l'Observatoire Archimag-Serda Compétences explique que le principal frein à l'inscription à une formation est le budget. Les services documentaires ont peu de budget de manière générale, et sont peu prioritaires face aux autres services de l'organisme. C'est pourquoi, 1/3 des répondants indique que leur hiérarchie refuse les formations. Ayant conscience de ces conditions, les associations professionnelles ont mis en place des formations pour tous les budgets, en proposant notamment des webinaires gratuits, comme c'est le cas pour l'ADBS et Interdoc.

B. Les formations proposées par l'ADBS

L'ADBS propose différents types de formations, avec une forme, une durée et un prix différent : stage, webinaire, journée d'étude. L'association propose ainsi une offre de formation sur des thématiques variées et en adéquation avec les évolutions des pratiques professionnelles.

Il faut néanmoins soulever que la répartition de ces formations n'est pas homogène entre les différents groupes sectoriels et régionaux. En effet, certains groupes sont inactifs, et d'autres peinent à maintenir des événements. Cela s'explique par le manque de bénévoles et d'animateurs dans certains groupes. Ainsi, de nombreux groupes ne proposent pas de formations, c'est notamment le cas du groupe sectoriel « Documentation juridique », dont la dernière conférence relayée par l'association a eu lieu en septembre 2021.

1. Les stages

L'ADBS organise des stages sur plusieurs journées, allant d'une demi-journée à 5 jours. Ceux-ci sont payants, et les tarifs varient selon le nombre de jours. Les adhérents bénéficient de tarifs réduits. Les prix correspondent à ceux du marché, et sont pris en charge par les services formation des entreprises des adhérents.

Voici les prix des stages proposés dans le Catalogue de formation 2023⁴⁸ :

Durée	Prix	
	Pour les adhérents	Pour les non adhérents
Une demi-journée	220 € HT	255 € HT
1 jour	445 € HT	510 € HT
2 jours	890 € HT	1 020 € HT
3 jours	1190 € HT	1 370 € HT
5 jours	1 350 € HT	1 550 € HT

Ces stages sont construits et animés par des experts de chaque secteur de l'information-documentation. L'ADBS propose deux formats de stage : en présentiel et à distance. Ceux réalisés en présentiel ont lieu à Paris. Ce qui nécessite un coût additionnel à celui de la formation, pour les personnes n'habitant pas à Paris, pour les frais de logement et de déplacement. Cela peut être un frein à l'inscription. Les formations à distance peuvent ainsi permettre d'inciter les professionnels à s'inscrire davantage.

⁴⁸ Catalogue de formations. ADBS [en ligne], 10 août 2023 [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/formations>

Cette année, l'ADBS propose 53 stages, dont 18 se déroulent à distance. Tandis que pour l'année 2024, elle propose 53 stages, dont 7 sont à distance⁴⁹. Ces formations sont réparties en thématiques, représentées en 7 pôles :

- Les Essentiels de l'ADBS, qui regroupe des compétences clés et variées dont ont besoin les services information-documentation ;
- La Gestion numérique, ;
- La Représentation et la Structuration ;
- La Veille et la Recherche ;
- Les aspects Juridiques ;
- La Médiation et le Marketing ;
- La Gouvernance et le Management.

L'ADBS propose ainsi des formations variées, qui se veulent exhaustives et de qualité. Elle indique sur son site⁵⁰ que ces formations ont obtenu un taux de satisfaction de 9,1/10. De plus, ces stages sont certifiés Qualiopi depuis 2021. Il s'agit d'une marque qui atteste « de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences », et qui permet « une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers »⁵¹. Les stages réussissent à attirer des professionnels, et constituent la majorité des revenus de l'association. En effet, l'année 2019 a rapporté 205 stagiaires, ensuite la crise sanitaire de 2020 a fait baisser ce nombre à 111⁵². Puis, le nombre de participants a repris de l'ampleur en 2021, avec 178 participants pour 58 formations. Cela représente 53% des revenus de l'ADBS en 2021⁵³.

⁴⁹ *ibid*

⁵⁰ *ibid*

⁵¹ Qualiopi | Marque de certification qualité des prestataires de formation. *Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion* [en ligne], 16 mai 2023 [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/article/qualiopi-marque-de-certification-qualite-des-prestataires-de-formation>

⁵² Rapport d'activité 2020. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : https://drive.google.com/file/d/1Z8DDzNo2Q6OnUUX_fPvdNhKM-IRa2Lay/view

⁵³ Assemblée générale 2022. *ADBS* [en ligne], 14 octobre 2022 [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://drive.google.com/file/d/1J4H-T4Fx25BQEUgqWlgYOMRJTnT9IA38/view>

2. Les webinaires

L'ADBS organise des webinaires, c'est-à-dire des séminaires réalisés à distance. Elle en propose deux types : des webinaires payants, réalisés par la Fédération des Milieux Documentaires (FMD) ; et des webinaires gratuits, réalisés par des bénévoles ou intervenants extérieurs.

La FMD est une fédération canadienne qui regroupe des professionnels francophones provenant des milieux documentaires et archivistiques. Son objectif est de « rassembler les principaux acteurs du milieu documentaire, tout en éliminant un palier de concurrence entre les associations. »⁵⁴. Concernant les webinaires de la FMD⁵⁵, ils durent une ou deux heures et sont diffusés en direct. Il est aussi possible d'accéder au replay en en faisant la demande. Ils ont lieu à des heures fixes afin que les horaires entre le Québec et la France concordent, soit en fin d'après-midi et début de soirée en France métropolitaine. L'ADBS ayant un partenariat avec la FMD, ses adhérents ont droit aux tarifs réduits de la FMD, soit 30\$ pour les webinaires d'une heure, et 45\$ pour ceux de deux heures. Ces formations portent sur des sujets relevant des sciences de l'information⁵⁶, avec des études de cas, comme le webinaire *V-TeDDS : coulisses d'un projet de veille technologique dans le milieu de la santé et des services sociaux* ; ou bien des sujets plus théoriques, comme celui sur *Les biais inconscients*. Au total, 12 webinaires ont eu lieu en 2022⁵⁷. Ces formations sont l'occasion pour les adhérents de l'ADBS de découvrir les pratiques et théories informationnelles d'autres pays, en l'occurrence, de leurs collègues canadiens. Cela participe à la mission que s'est fixée la FMD, qui est de « favoriser la cohésion des milieux professionnels de l'information »⁵⁸. Ainsi, en réalisant un partenariat avec cette association, l'ADBS contribue à renforcer les liens entre les professionnels des sciences de l'information francophones.

⁵⁴ Fédération des milieux documentaires. *FMD* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://fmdoc.org/quest-ce/>

⁵⁵ Webinaires FMD. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/webinaires-fmd>

⁵⁶ Nos formations. *FMD* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://fmdoc.org/nos-formations/>

⁵⁷ *Ibid*

⁵⁸ *ibid* note 54 - Fédération des milieux documentaires

Concernant les webinaires organisés par l'ADBS, l'association en propose deux types : *Un jour, une astuce*, et des webinaires thématiques.

Le concept du premier a été mis en place en 2021. Il consiste à présenter un outil numérique utilisé par les professionnels de l'information. Cela permet à ceux qui ne le connaissent pas de le découvrir, et à ceux qui l'utilisent déjà de découvrir de nouvelles fonctionnalités et de comparer leurs utilisations de celui-ci. Par exemple, à ce jour, le dernier *Un jour, une astuce* diffusé en juin 2023, portait sur ResearchRabbit⁵⁹, un outil de recherche d'articles scientifiques, de thèses, d'auteurs... En 2021, il y a eu 11 webinaires⁶⁰, et 12 en 2022⁶¹.

L'ADBS propose des webinaires thématiques, portant sur des pratiques ou outils relevant des sciences de l'information. À ce jour, le dernier réalisé en juin 2023, porte sur le « Droit d'auteur et RGPD »⁶², dans le cadre d'un cycle de webinaires sur le droit d'auteur. De plus, en voulant relancer en 2022 le secteur Recherche de l'association, celle-ci a organisé un cycle de 3 webinaires sur l'Open access appelé *Les Jeudis de l'Open Access*, qui a réuni environ 300 participants par session⁶³. Ces webinaires attirent de nombreuses personnes. Cela peut s'expliquer par la diversité de sujets traités, et la gratuité de la formation.

⁵⁹ N°36 - Un jour, une astuce : Researchrabbit. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/agenda/ndeg36-jour-astuce-292301>

⁶⁰ #Replay – Un jour, une astuce – 2021. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/secteur-atce/recap-jour-astuce-289248>

⁶¹ #Replay – Un jour, une astuce – 2022. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/secteur-atce/replay-jour-astuce-2022-290738>

⁶² Secteur ATCE. Droit d'auteur et RGPD. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/agenda/droit-dauteur-et-rgpd-23-juin-292176>

⁶³ *ibid* note 53 – Assemblée générale 2022

3. Les journées d'études

L'ADBS organise des journées d'études sur des thèmes relevant de l'information-documentation⁶⁴. Elles peuvent être en présentiel dans différentes villes de France, ou à distance. Elles sont organisées par les différents groupes sectoriels et régionaux. Elles sont soit accessibles gratuitement, sous réserve d'inscription, soit payantes. Il s'agit de journées ou demi-journée réunissant les professionnels autour d'un sujet commun, pour apprendre et échanger autour de celui-ci. Elles sont organisées en 8 domaines :

- Les archives et le records management ;
- Les bibliothèques/médiathèques ;
- La communication ;
- La documentation ;
- L'enseignement et la formation ;
- La gestion des données ;
- La veille ;
- Le web.

Le site web de l'ADBS relaie également des informations sur d'autres journées d'études relevant du domaine des sciences de l'information, organisées par d'autres organismes. Ainsi, l'association permet de diffuser au plus grand nombre les événements organisés dans ces domaines. Cela permet aussi aux professionnels de découvrir de nouveaux organismes, experts en information-documentation.

C. Les formations proposées par Interdoc

Interdoc propose moins de types de formations, dû notamment au fait qu'elle a moins de bénévoles. Elle met néanmoins en place des formations portant sur les problématiques actuelles des documentalistes territoriaux.

⁶⁴ Agenda. ADBS [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : https://www.adbs.fr/agenda/?f%5B0%5D=im_field_type_evenement%3A598

1. Les conférences

Interdoc organise une conférence par an, réservée à ses adhérents, sous forme de webinaire. Les conférences portent sur des sujets qui apparaissent de manière récurrente dans les forums, et sont réalisées par des experts du domaine. Par exemple, la dernière en date, « Le droit de copie, collectivités et CFC »⁶⁵, a eu lieu en mars 2023. Il traite du cadre juridique de la reproduction numérique ainsi que par reprographie, et des contrats du CFC (le Centre d'exploitation français du droit de copie). Suite aux entretiens et questionnaires réalisés dans le cadre de ce mémoire, de nombreux commentaires positifs ont été laissés concernant ce webinaire. Il a été fortement apprécié par ses participants, et jugé très utile. Les sujets des conférences ne portent pas uniquement sur des outils ou réflexions sur le domaine de l'information-documentation. Interdoc propose également des conférences sur la gestion du travail au quotidien. Par exemple, en juin 2022 a eu lieu une conférence intitulée « La charge mentale : des clés pour un bon équilibre de vie », animée par une coach professionnelle. Cette conférence avait pour objectif d'aider les professionnels à identifier les points de vigilance, et à connaître les bonnes pratiques pour alléger la charge mentale et être plus efficaces dans leurs tâches. Les replays et supports des présentations sont accessibles pour les adhérents.

2. Les journées d'études

Interdoc propose également des journées d'études portant sur les métiers de l'information dans les collectivités territoriales. Celles-ci durent deux jours, et se déroulent en présentiel, dans une ville de France, la plupart du temps à Paris. Elles sont gratuites, et l'association paie une part des frais de nourriture. Il faut néanmoins prendre en compte les frais de déplacement et de logement qui sont à la charge de l'adhérent. Il est néanmoins possible pour lui que sa collectivité prenne en charge entièrement, ou en partie ces frais.

⁶⁵ Événements et coup de cœur. *Interdoc* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/category/actualite/>

Après une absence de 2 ans liée à la crise sanitaire, l'association a réorganisé des journées professionnelles en octobre 2022. Celles-ci portaient sur le design de service, appliqué à un service documentation⁶⁶. Il était question de faire découvrir cette méthode de travail à travers l'intervention d'un expert, des témoignages d'adhérents, et l'expérimentation d'outils par le biais d'ateliers.

Les dernières journées d'étude ont eu lieu les 8 et 9 juin 2023, à Lyon, à l'occasion des 30 ans de l'association. Comme mentionné précédemment dans ce mémoire, elles portaient sur l'évolution du métier de documentaliste dans les collectivités territoriales. L'association avait programmé différents types d'interventions, de personnes internes et externes à Interdoc. Ainsi, les membres du CA ont fait intervenir l'ENSSIB, une école spécialisée en sciences de l'information. Des représentants de l'école sont intervenus pour parler des enjeux de l'intelligence artificielle pour le métier de documentaliste. Nous avons donc ici un exemple de collaboration avec une école, ce qui fait partie intégrante des missions d'une association professionnelle. De plus, le deuxième jour, l'association a proposé à ses adhérents de visiter le centre de documentation de leur choix, parmi une liste proposée (CF. Annexe 6). La plupart de ceux-ci étaient dans des musées. Cela permettait de découvrir un autre pan du métier de documentaliste.

Ainsi, ces journées professionnelles ont été l'occasion pour les adhérents de se retrouver ou se rencontrer, pour échanger sur un sujet qui les touche tous, et dont ils sont souvent les seuls à se préoccuper. En effet, le métier de documentaliste est régulièrement remis en question, et des centres de documentation et services documentaires sont menacés de fermeture. C'est pourquoi, organiser ce genre de journée d'étude permet aux professionnels de trouver des idées innovantes pour leur service. C'est aussi l'occasion de partager leurs visions du métier et de son évolution, ainsi que leurs pratiques et projets actuels.

⁶⁶ *ibid*

D. Le recours aux formations par les adhérents de l'ADBS et d'Interdoc

Comme nous l'avons vu, l'ADBS et Interdoc organisent des formations diverses, aux fréquences régulières. Mais qu'en est-il de l'usage concret qu'en font leurs adhérents ? Grâce aux questionnaires et entretiens réalisés de mars à juin 2023, dans le cadre de ce mémoire, il est possible de dresser un bilan de leur utilisation des associations professionnelles pour se former. Les arguments suivants sont issus des deux enquêtes réalisées auprès des adhérents des deux associations.

Il s'avère que les adhérents de l'ADBS et d'Interdoc n'ont pas les mêmes motivations vis-à-vis des associations et des formations.

89,6% des adhérents de l'ADBS déclarent avoir eu parmi leurs critères d'adhésion, le fait de pouvoir s'informer sur les évolutions de leurs métiers. Dont 67,9% d'entre eux ont déclaré avoir également eu comme critères la possibilité de se former. La montée en compétence semble être leur critère principal d'adhésion. Le nombre élevé et la diversité de formations proposées, et d'études sur les évolutions des métiers, que propose l'ADBS, sont en adéquation avec la demande de leurs adhérents. L'absence de formations dans certains groupes, peut constituer un frein à l'adhésion, ou à l'utilisation de l'association. Les attentes des adhérents ne sont donc pas entièrement comblées.

Contrairement aux adhérents de l'ADBS, ceux d'Interdoc sont beaucoup moins motivés par l'aspect formation et suivi du métier. En effet, 69,4% d'entre eux ont pris en compte la veille métier parmi leurs critères d'adhésion, et 26,4% ont intégré comme critère la possibilité de se former. Cela s'explique par le fait qu'Interdoc a renouvelé son offre de formation récemment, et en propose peu pour l'instant. La formation ne peut donc pas être le critère principal d'adhésion.

Ensuite, il convient d'analyser le recours aux formations par les adhérents.

Pour l'ADBS, il s'avère que les formations gratuites ont plus de succès que les formations payantes. En effet, avec 71,7% de recours aux webinaires, contre 50,9% de recours aux stages, les professionnels privilégient la gratuité. Cela peut

s'expliquer par un budget restreint des services de documentation, qui n'ont pas la possibilité de payer des formations pour les documentalistes. Il est aussi possible que certains employeurs ne prennent pas en charge le paiement des formations de l'ADBS, c'est le cas par exemple pour l'Éducation nationale qui propose ses propres formations.

De plus, le recours moins important des formations payantes peut s'expliquer par le format de celles-ci. Elles ont une durée plus longue, et nécessitent le plus souvent de se déplacer jusqu'au lieu de formation. Les professionnels doivent ainsi se libérer du temps pour se former. Or, le temps est précieux pour ces derniers, ils doivent pouvoir assurer une continuité de service, ce qui est d'autant plus difficile lorsque le documentaliste est seul. Ainsi, organiser un déplacement peut parfois être trop contraignant. Néanmoins, la majorité des adhérents participent à ces formations payantes. Cela suggère que les sujets et programmes des formations sont attractifs, et correspondent aux besoins des professionnels.

Concernant les webinaires, leur gratuité, leur courte durée, ainsi que le fait qu'ils se déroulent à distance, favorisent leur fréquentation. En effet, il est plus simple de dégager du temps sur ses horaires de travail lorsque la formation dure entre une et deux heures. Il est apparu dans les résultats de l'enquête, que certains adhérents déplorent l'absence d'évènements dans les groupes sectoriels, notamment les secteurs Documentation juridique, Audiovisuel, et Culture. Cela amène donc certains adhérents à avoir recours à d'autres organismes ou associations proposant des formations, à défaut de les trouver sur l'ADBS. Les webinaires ont constamment été cités par les adhérents durant les entretiens, en réponse à la question « Trouvez-vous que l'ADBS participe activement à la montée en compétences de ses adhérents ? », et ont été régulièrement cités en commentaires du questionnaire. Cela montre que les webinaires font partie intégrante de l'utilisation de l'association pour de nombreux adhérents. Et qu'ils sont reconnus comme étant des éléments majeurs permettant la montée en compétence.

Concernant les adhérents d'Interdoc, 51,2% disent participer aux évènements tels que les journées d'études, tandis que 37,2% participent aux conférences. Il est ainsi flagrant que leur utilisation de l'association comme moyen de formation est bien inférieure à celle des adhérents de l'ADBS. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y ait peu de formations, et donc peu de dates de formations sur une année. Ce

La montée en compétences, un axe majeur des associations professionnelles

qui fait que si les professionnels ne sont pas disponibles à celles-ci, alors ils ne peuvent pas participer aux formations de l'association. Il est néanmoins important de souligner que les adhérents participent plus aux formations en présentiel, qu'à celles organisées à distance. Cela peut s'expliquer par la volonté de rencontrer et échanger avec des pairs. Interdoc est très orientée vers le partage et la socialisation. Les journées d'études représentent donc un moment humain, en plus d'un moment dédié à la formation. De nombreux adhérents ont fait part de leur souhait d'avoir plus de webinaires, car les précédents les ont beaucoup intéressés. Cependant, l'association ne peut pas en proposer plus pour l'instant, même si elle le souhaite, car elle manque de moyens humains et financiers.

Les adhérents de l'ADBS et d'Interdoc ont recours à leurs formations, mais les utilisent différemment selon l'association. Les adhérents de l'ADBS privilégient les formats courts, gratuits, et à distance, comme les webinaires ; tandis que ceux d'Interdoc privilégient les formats longs et en présentiel. Cela est à la fois dû au nombre et à la variété de formations proposées, ainsi qu'à l'orientation des associations. En effet, l'ADBS semble orientée vers la montée en compétence des professionnels via la formation, tandis qu'Interdoc privilégie la montée en compétence via l'entre-aide et l'échange entre adhérents.

QUELLES SONT LES PISTES D'ÉVOLUTION DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ?

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, les associations ont mis de nombreuses méthodes en place afin de remplir leurs missions d'accompagnement des professionnels. L'ADBS et Interdoc ont pour cela eu recours à des stratégies différentes. Celles-ci reposent en majorité sur les orientations respectives des associations, c'est-à-dire la mission qu'elles ont choisie de privilégier, parmi celles d'une association professionnelle. Nous allons donc nous intéresser dans cette partie, à la place qu'occupent les autres missions des associations professionnelles, et la réception des adhérents vis-à-vis de leurs actions.

I. LA DIMENSION DE RÉSEAU SOCIAL : UNE FORTE DEMANDE

Tout d'abord, il convient de souligner que les associations professionnelles sont des réseaux. Dans ce mémoire, nous abordons la dimension de réseau issue des sciences sociales, le réseau social, car c'est en ce sens que fonctionnent les associations. Le terme réseau social est défini en 2008 par Michel Forsé comme étant « un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs »⁶⁷. Pour approfondir cette définition, il convient d'ajouter que ces acteurs peuvent être des personnes physiques ou morales, qui partagent un ou plusieurs objectifs communs, et qui se réunissent afin d'agir pour ceux-ci, par le biais d'interactions sociales. Ces dernières se rapportent à toute action réciproque entre deux ou plusieurs individus. De plus, la notion de partage est intéressante pour notre étude, car le partage fait partie des missions des associations professionnelles. Cette notion, qui comporte différentes significations, est abordée dans ce mémoire comme la transmission, réciproque ou non, d'une information ou d'un objet à quelqu'un.

⁶⁷ FORSE, Michel. Définir et analyser les réseaux sociaux ; les enjeux de l'analyse structurale. *Informations sociales* [en ligne], 2008/3 [consulté le 20 juillet 2023], Vol. 147, pp. 10-19. DOI : 10.3917/inso.147.0010. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-3-page-10.htm>

Les associations professionnelles forment un réseau social, où les interactions diffèrent selon les acteurs, et les objectifs principaux des associations. Les acteurs peuvent être internes à l'association (adhérents, bénévoles), ou externes (non adhérents). Il convient alors d'analyser les différents types d'interactions et de partages qui peuvent avoir lieu au sein des associations professionnelles, ainsi que les outils qu'elles mettent en place pour arriver à leurs fins. Nous verrons cela à travers les exemples de l'ADBS et d'Interdoc. Afin d'avoir une analyse complète, il est nécessaire d'étudier les attentes des adhérents concernant ces interactions sociales et partages. Pour cela, nous nous appuyerons sur les résultats des deux enquêtes réalisées dans le cadre de ce mémoire.

A. Interactions sociales et partages entre instances et adhérents

Tout d'abord, les interactions sociales et le partage se font entre les instances de l'association et les adhérents. Celles-ci sont le centre du réseau, c'est par elles que sont diffusées les informations principales. En effet, le partage d'information est primordial pour les associations professionnelles. Cela constitue l'essence même de celles-ci. Leurs instances se doivent de fournir des informations de qualité sur les métiers et outils qui se rapportent à l'association. C'est ce que font celles de l'ADBS et d'Interdoc, en proposant différents outils à leurs adhérents.

Ce partage se traduit à travers l'organisation des différents types de productions et de formations qu'elles proposent, que nous avons vu en deuxième partie de ce mémoire. Dans le cadre des publications des associations, l'interaction est minime. Les bénévoles de l'association partagent leur travail et l'adhérent le lit. Afin qu'il y ait une interaction plus poussée, ce dernier doit émettre un commentaire, sur l'espace prévu à cet effet sur le site web de l'association, ou contacter directement les rédacteurs par mail. Concernant les enquêtes, l'interaction est plus poussée. En effet, les membres actifs de l'association diffusent l'enquête à ses adhérents et leur demande de la remplir. Une fois que ceux-ci l'ont fait, les bénévoles chargés de l'étude établissent un compte rendu, qu'ils partagent ensuite aux adhérents. Ainsi, ces derniers sont à la fois des participants et des lecteurs. Dans le

Quelles sont les pistes d'évolution des associations professionnelles ?

cadre des formations, il s'agit essentiellement de transmission des savoirs, où l'interaction se concentre entre le formateur qui transmet l'information, et le formé qui la reçoit. Concernant les webinaires, la parole et le partage se fait essentiellement de la part du formateur. La plupart du temps, le formé intervient sur un plus court laps de temps, à la fin de la présentation lors de questions / réponses.

Les instances des associations peuvent également partager des outils ou documents, réalisés pour leurs adhérents, utiles à l'exercice de leurs fonctions. C'est notamment le cas d'Interdoc, qui propose deux outils très utilisés par ses adhérents.

Le CA leur propose un thésaurus spécifique aux collectivités territoriales. Un thésaurus est une liste de termes normés, nommés descripteurs, reliés par des relations sémantiques telle que la hiérarchie. Ces termes sont organisés par domaine de la connaissance. Leur normalisation est réalisée selon un langage prédéfini et contrôlé. Ainsi, ces termes deviennent des mots-clés qui permettent l'indexation de documents et la recherche documentaire. Les thésaurus sont de ce fait utilisés pour les bases de données, et sont donc très importants pour les portails documentaires. C'est pourquoi, les documentalistes les utilisent, et ont besoin de les mettre à jour régulièrement. Néanmoins, les thésaurus présents sur le marché sont soit généralistes, c'est-à-dire qu'ils portent sur tous les domaines de la connaissance, sans approfondir certains termes ; soit spécifiques à un domaine particulier qui ne correspond pas aux besoins des documentalistes territoriaux. Ceux-ci travaillent sur des domaines variés, relevant des nombreuses compétences des collectivités locales. De ce fait, les professionnels n'ont d'autres choix que de créer leur propre thésaurus, mais cela prend beaucoup de temps. Ainsi, le fait qu'Interdoc propose un thésaurus adapté aux domaines de compétences des collectivités territoriales, est un réel atout pour les professionnels. Ce thésaurus est réalisé et mis à jour par des bénévoles de l'association. Il est payant, et les adhérents bénéficient d'une réduction. De par sa spécialisation et son coût réduit, de nombreux adhérents ont recours à celui-ci. D'après le questionnaire diffusé aux adhérents dans le cadre de ce mémoire, 47,1% des répondants utilisent le thésaurus.

Ensuite, le CA d'Interdoc propose un autre outil de travail à ses adhérents. Il s'agit d'un catalogue partagé. Cela consiste à créer des notices de document dans un catalogue accessible à tous les adhérents, qui pourront utiliser ces notices et en ajouter, afin qu'elles soient également utilisables pour les autres adhérents. C'est un

outil collaboratif qui favorise l'entraide entre professionnels. Il permet également d'aider ces derniers dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes. Cet outil, bien que moins utilisé que le thésaurus, est tout de même utile à de nombreux adhérents. En effet, 36,4% d'entre eux déclarent l'utiliser⁶⁸. Il permet à la fois une interaction sociale entre plusieurs individus, mais aussi un partage de grande ampleur.

Ainsi, les bénévoles des associations mettent à disposition de leurs adhérents des outils d'interaction sociale et de partage. Les associations étant le centre des échanges au sein du réseau, elles permettent la mise en relation entre les adhérents. C'est le cas de l'ADBS et d'Interdoc, qui proposent tous deux des outils, via leurs sites web. C'est ensuite aux adhérents de faire vivre les réseaux sociaux en alimentant ces outils. C'est ce que nous allons voir en deuxième partie de ce chapitre.

B. Interactions sociales et partages entre adhérents

Comme mentionné précédemment, les associations professionnelles proposent des outils de communication à leurs adhérents.

I. ADBS

L'association propose sur son site web des espaces réservés aux membres inscrits dans un groupe sectoriel ou régional. Ces espaces comportent différentes rubriques : « A la une », « Annonces », « Contributions », « Évènements », « Q & R », « Wikis », « Sondages », et « Membres ». Les personnes inscrites et les adhérents peuvent y déposer des documents, poser des questions, et donner des réponses. Les partages ont principalement lieu dans les rubriques « Annonces » et « Contributions », et proviennent majoritairement de la part d'animateurs. La rubrique où les adhérents et inscrits interagissent est le plus souvent « Q & R ». Mais il y a globalement peu d'interactions, car il y a peu de questions.

⁶⁸ ROSTAINGT, Pauline. Résultats du questionnaire sur les pratiques des adhérents d'Interdoc. Avril 2023.

Figure 3 – Page de résultats de la rubrique « Contributions » du secteur Culture de l’ADBS

Il y a 13 groupes sectoriels, dans lesquels le secteur ayant le plus de membre est celui de la « Veille et recherche sur internet », avec 1 244 membres ; et celui qui en compte le moins, avec 263 membres, est le secteur « Coopération et développement »⁶⁹. Le secteur ayant le moins de partages et d’interactions est ce dernier. Il compte 3 contributions et 3 événements, dont les derniers posts datent de mai et février 2020. Hormis la diffusion de l’enquête réalisée pour ce mémoire, il n’y a pas d’interaction dans « Q & R ». Ensuite, le deuxième secteur à avoir peu de partages est celui de la « Documentation juridique ». La rubrique « Évènements » compte 4 partages, dont le dernier date de septembre 2021. Tandis que la seule interaction de « Q & R », sans compter l’annonce de l’enquête réalisée pour ce mémoire, date de novembre 2021. Concernant les secteurs ayant le plus d’interactions, il s’agit de ceux d’« ATCE » avec 9 questions ; de l’« Audiovisuel » et de la « Veille et recherche sur internet », avec 8 questions ; et de celui de la « Santé Médecine Pharmacie Biologie », avec 6 questions.

⁶⁹ Secteurs. ADBS [en ligne], [consulté le 13 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/secteurs>

Quelles sont les pistes d'évolution des associations professionnelles ?

L'association compte 14 groupes régionaux, correspondants aux 13 régions de France métropolitaine, et un groupe rassemblant les 5 régions d'outre-mer⁷⁰. Le groupe ayant le plus de membres est celui d'Ile-de-France, avec 1 347 membres. Tandis que le groupe en ayant le moins est celui de la Corse, avec 40 membres. Les groupes ayant le plus de partages dans « Contributions » sont : la région Grand-Est avec 171 postes, puis la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 51 posts. Les groupes en ayant le moins sont : la Corse qui n'en a pas, suivi du groupe Outre-mer, qui a une question, et du groupe Bourgogne, qui en compte 4. Concernant les interactions sur « Q & R », il y en a très peu. Le groupe régional en ayant le plus, avec 4 questions, est celui des Pays de la Loire. Ceux n'en possédant pas, sont les groupes de la Bourgogne, la Corse, la Normandie, et la Nouvelle Aquitaine.

Pour conclure, les différents groupes sectoriels et régionaux proposent à leurs adhérents des moyens de partages et d'interactions, mais ils ne sont pas beaucoup utilisés, et le sont le plus souvent par des bénévoles. De ce fait, ces fonctionnalités qui par nature permettent un nombre d'interaction équitable entre adhérents et bénévoles, voient dans les faits, une majorité d'interaction initiée par les bénévoles, et peu par les adhérents. Il faut aussi soulever, que certaines questions sont laissées sans réponses, ce qui n'incite pas forcément les professionnels à poser une question.

2. *Interdoc*

L'association a mis à disposition de ses adhérents un forum, divisé en thématiques. Celui-ci est très souvent utilisé par les adhérents. Il permet à la fois le partage de connaissance, d'expériences, et de ressources. L'adhérent publie sa question sur le forum, et celle-ci est automatiquement envoyée par mail aux adhérents ayant autorisé l'envoi par mail des publications de cette thématique. Les réponses sont elles aussi envoyées automatiquement par mail aux personnes inscrites sur la liste de diffusion. C'est un moyen très rapide et efficace pour avoir une réponse. Néanmoins, l'envoi régulier de demandes pouvait parfois surcharger les boîtes mail des adhérents. Depuis juin 2023, la nouvelle plateforme collaborative

⁷⁰ Régions. ADBS [en ligne], [consulté le 13 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/regions>

permet une communication plus simple et rapide, en fonctionnant tel un réseau social où les posts ne sont pas envoyés par mails mais publiés directement sur la plateforme et dans le groupe dédié « forum », et où les adhérents peuvent répondre directement depuis le commentaire.

Les réponses au questionnaire diffusé aux adhérents d'Interdoc dans le cadre de ce mémoire, ont indiqué que la première utilisation de l'association est le fait de contribuer et/ou s'informer sur les forums, pour 78,5% des adhérents. En effet, ceux-ci voient les forums comme un outil d'interaction directe avec leurs pairs. Les adhérents d'Interdoc provenant tous du même milieu professionnel, ils ont les mêmes missions et compétences. Le forum leur permet ainsi d'échanger sur des sujets qui les touchent et dont ils comprennent tous l'enjeu que cela représente. En effet, durant l'enquête sur les pratiques des adhérents, il est régulièrement remonté le fait que les professionnels sont isolés du reste de leur collectivité, et qu'il y a un manque de légitimité de certains centres de documentation au sein de celles-ci. Pouvoir discuter et être aidé par des pairs représente pour eux un véritable atout et soutien.

C. Les besoins des adhérents et les limites des associations

Comme cela a déjà été mentionné dans ce mémoire, les adhérents des deux associations diffèrent dans plusieurs aspects. C'est notamment le cas, pour leur recours aux associations professionnelles en tant que médium d'interaction et de partage entre pairs. En effet, nous avons vu que les adhérents et inscrits à l'ADBS utilisent beaucoup moins les outils de communication mis à leurs dispositions, contrairement aux adhérents d'Interdoc. Cela peut s'expliquer par une différence de besoins et d'outils.

En effet, d'après les enquêtes réalisées pour ce mémoire, il apparaît que les adhérents de l'ADBS ont recours en grande majorité à l'association afin de se former. Comme mentionné précédemment, ils utilisent peu les outils de communication proposés par l'association. Le partage et l'entraide semblent être des préoccupations minoritaires. Pourtant, 63,2% des adhérents ayant répondu au

Quelles sont les pistes d'évolution des associations professionnelles ?

questionnaire sur leurs pratiques⁷¹, déclarent avoir eu comme critère de choix d'adhésion le fait de rencontrer des pairs et de favoriser l'entraide. La dimension de réseau social à travers l'interaction et le partage entre adhérents, semble être une partie importante de l'association. Nous pouvons nuancer cela en étudiant la part d'adhérents qui utilise l'association pour contribuer ou s'informer dans les groupes sectoriels, qui est de 50,9%⁷². Il y a ainsi un écart de 12,3% entre les adhérents souhaitant utiliser l'association pour partager avec des pairs, et ceux utilisant l'association à cette fin. Cela peut s'expliquer par les outils proposés par l'ADBS. En effet, la création d'un post sur un groupe peut sembler peu intuitive pour certains. De plus, les adhérents n'ayant pas souhaité recevoir la newsletter du groupe, doivent se rendre sur le site pour voir quelles sont les dernières publications de son groupe. Ce qui par manque de temps et oubli, peut le mener à ne pas s'y rendre durant plusieurs mois.

Ensuite, les adhérents d'Interdoc ont régulièrement exprimé leur besoin d'interaction lors des entretiens et sur l'espace commentaire du questionnaire⁷³. Comme nous l'avons vu, ils ont moins recours aux formations, et privilégient celles qui ont lieu en présentiel. Leur priorité vis-à-vis de l'association, semble être le partage entre pairs, plutôt que la formation. Cela est confirmé par les résultats du questionnaire⁷⁴, qui indiquent que 94,2% des adhérents ont choisi d'adhérer afin de rencontrer des pairs et de favoriser l'entraide. Cela peut s'expliquer du fait que les documentalistes sont peu soutenus par leur hiérarchie, mais aussi du fait qu'Interdoc ne puisse pas, à ce jour, proposer plus de formations. Afin de combler ce vide relatif, l'association a mis en œuvre des moyens financiers et humains afin d'améliorer leur outil de communication. Les membres du CA ont travaillé plusieurs mois sur un changement de site web, en créant une nouvelle interface publique sur WordPress, et une interface réservée aux adhérents, sur l'outil collaboratif Jamespot. Auparavant, leur site était peu collaboratif, et contraignant pour les adhérents. Ce nouveau site a pour objectif d'améliorer les interactions et d'inciter les adhérents à communiquer plus, tout en trouvant plus facilement des informations. L'association

⁷¹ ROSTAINGT, Pauline. Résultats de l'enquête sur les pratiques des adhérents de l'ADBS. Mai 2023.

⁷² *ibid*

⁷³ ROSTAINGT, Pauline. Résultats de l'enquête sur les pratiques des adhérents d'Interdoc. Avril 2023.

⁷⁴ *ibid*

semble avoir privilégié l'interaction sociale et le partage, aux formations à distance. Il est néanmoins important de rappeler que de nombreux moyens ont été mis en place pour la réalisation des journées professionnelles de 2023, qui constituaient à la fois un moyen de monter en compétence par le biais de la formation, mais aussi un moyen d'interagir et échanger avec d'autres adhérents. Ces journées professionnelles forment donc un équilibre entre montée en compétence, et réseau social.

Les associations professionnelles en information-documentation participent activement à la création de réseaux, qu'elles essaient de rendre actifs et prolifiques. Elles se retrouvent confrontées à des contraintes organisationnelles et financières, qui influencent grandement la vie du réseau social. L'ADBS et Interdoc manquent toutes deux de bénévoles pour faire vivre et animer le réseau. En 2020, l'ADBS a lancé plusieurs appels à bénévoles pour trouver de animateurs au sein des groupes inactifs ou peu actifs. Lors des journées d'études d'Interdoc de 2023, la présidente de l'association a lancé un appel pour demander des bénévoles pour devenir membre du CA. De plus, sur leur nouveau site réservé aux adhérents, un texte informatif appelle ces derniers à candidater pour rejoindre le CA. Ce manque de moyens humains, ajouté au manque de ressources financières, font qu'il est difficile pour les associations de s'investir pleinement dans chaque mission de l'association. Il est alors nécessaire pour elles de faire un choix d'orientation. Il semble que l'ADBS ait pris le parti de s'axer sur la montée en compétence, tandis qu'Interdoc ait décidé de s'axer sur l'entraide entre adhérents.

II. LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES PEUVENT-ELLES REMPLIR TOUTES LEURS MISSIONS ?

Après avoir vu dans quelles mesures les associations professionnelles remplissent leurs missions d'accompagnement des professionnels, ainsi que d'animation de la communauté professionnelle ; nous allons voir comment les adhérents perçoivent le rôle de l'association dans l'accomplissement de ces missions. Mais aussi concernant les autres missions dédiées à une association professionnelle.

A. Missions réussies ? Ou peut mieux faire ?

Afin de répondre à ces interrogations, il convient de se fier aux résultats des enquêtes réalisées dans le cadre de ce mémoire.

Selon les adhérents, une même mission est ressortie première à la question « Pensez-vous qu'Interdoc/l'ADBS remplit les missions d'une association professionnelle ? ». Il s'agit de la mission de « Faire vivre et animer la communauté professionnelle ». Cela peut paraître étrange car les deux associations diffèrent dans leur utilisation du réseau social ; l'ADBS privilégiant les formations et le suivi de l'évolution des métiers, et Interdoc privilégiant l'entraide et l'interaction sociale. Néanmoins, comme nous l'avons vu en début de cette partie, les outils et méthodes mis en place afin de faire monter les adhérents en compétence, ainsi que ceux favorisant l'entraide, représentent tous une forme d'interaction et de partage, qui font partie intégrante de la notion de réseau social. C'est pourquoi, il semble que la réponse à cette question ait eu des motivations différentes selon les adhérents des associations. Elle reste néanmoins une réponse valable, permettant de montrer que les deux associations remplissent bien cette mission, qui constitue le centre d'un réseau. Le faible écart entre les résultats des deux associations tend à confirmer cette hypothèse. 95% des adhérents d'Interdoc considèrent que leur association contribue à cette mission, contre 86,8% des adhérents de l'ADBS.

La mission de représentation des métiers de l'information-documentation est en deuxième place pour l'ADBS et en troisième ex-aequo avec une autre, pour Interdoc. Celle-ci peut se traduire à la fois avec les différents outils permettant de suivre et d'analyser les nombreuses évolutions des métiers ; mais aussi avec la capacité des associations à établir des partenariats avec des organismes extérieurs. Cette fois, ce sont les adhérents de l'ADBS qui considèrent en majorité que leur association répond à cette mission, avec 73,6% de votes ; contre 58,7% de votes de la part des adhérents d'Interdoc.

Concernant la mission de défense des métiers de l'information-documentation, ce sont les adhérents d'Interdoc qui considèrent que l'association y participe le plus, avec 58,7% de votes, contre 54,7% de la part des adhérents de l'ADBS. Face à ces résultats, il est nécessaire de se questionner sur la manière d'appréhender des

Quelles sont les pistes d'évolution des associations professionnelles ?

adhérents, concernant la défense des métiers des associations. Suite à plusieurs entretiens avec des adhérents d'Interdoc, ainsi qu'aux commentaires laissés à la fin du questionnaire, il s'est avéré que plusieurs d'entre eux considèrent que la négociation de tarifs préférentiels fait partie de la défense des métiers. En effet, les adhérents partent du postulat que sans abonnement, leur métier n'existerait pas sous sa forme actuelle. Il est donc primordial pour eux d'avoir accès à ceux-ci. D'autant plus que 45,5% d'entre eux déclarent bénéficier de ces tarifs. Concernant les adhérents de l'ADBS, les manifestes et communiqués de l'association peuvent être vus comme la manifestation de la défense des métiers. En effet, le manifeste porte sur la promotion des métiers de l'information documentation, et les communiqués sont généralement des soutiens à d'autres associations professionnelles sur leurs prises de position⁷⁵.

La mission de promotion des métiers de l'information documentation, remplie par l'ADBS est de peu supérieure à celle d'Interdoc, avec 60,4% de votes des adhérents de l'ADBS, contre 59,5% pour ceux d'Interdoc. Elle peut se traduire par les différents outils de suivi de l'évolution des métiers des associations, ainsi que par le manifeste de 2018 de l'ADBS intitulé « Promouvoir les métiers de l'information et de la documentation »⁷⁶. Néanmoins, au vu des résultats, il semblerait que les associations doivent mettre en place d'autres moyens de promotion.

Leur mission d'organiser la transmission des compétences et de participer à leurs accroissements, est plus présente chez l'ADBS, que chez Interdoc. Les adhérents de l'ADBS sont 66% à trouver que celle-ci participe activement à la montée en compétence, contre 51,2% de la part d'adhérents d'Interdoc. Cela tend à confirmer les précédentes hypothèses soulevées sur l'orientation des associations. Il se trouve ainsi que les adhérents d'Interdoc ressentent un manque de propositions de formations au sein de l'association. Concernant l'ADBS, les 66% semblent correspondre aux conclusions des différentes études des offres de services de l'association, réalisées pour ce mémoire. L'association propose une grande variété

⁷⁵ Prises de position. *ADBS* [en ligne], [consulté le 13 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/prises-de-position>

⁷⁶ Promouvoir les métiers de l'information et de la documentation. *ADBS* [en ligne], [consulté le 13 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/node/286993>

Quelles sont les pistes d'évolution des associations professionnelles ?

d'outils et méthodes. Néanmoins, la répartition inégale des formations par groupes, notamment des webinaires, rend l'offre de formation incomplète. Cela peut expliquer pourquoi les adhérents semblent considérer qu'il n'y a pas assez de moyens mis en place pour monter en compétence.

Les adhérents des deux associations se recoupent en considérant qu'elles ne proposent pas assez de nouvelles méthodes de travail. Seulement 44,6% des adhérents d'Interdoc, et 44,5% de ceux de l'ADBS, considèrent qu'elles remplissent cette mission. Cela peut s'expliquer à nouveau par le manque de ressources humaines, qui restreint considérablement les associations pour la création d'un nouveau format de formation. Il faut soulever leurs efforts dans la mise en place de nouveaux formats. Toutes deux ont innové ces dernières années : l'ADBS en introduisant les webinaires *Un jour, une astuce* ; et Interdoc en ayant renouvelé son format de conférences. À l'avenir, les associations devront redoubler d'efforts afin de satisfaire leurs adhérents.

Concernant la mission de lobbying, c'est-à-dire d'influence sur les décideurs (institutions, entreprises...), la grande majorité des adhérents estime que les associations ne la remplissent pas. Seulement 20,7% des adhérents d'Interdoc, et 9,4% de ceux de l'ADBS considèrent qu'elle remplit cette mission. Pourtant, au vu de l'histoire de chaque association, il semble que cela soit l'ADBS qui ait le plus exercé une influence sur les décideurs. Même si à ce jour, il ne semble pas que l'association exerce une influence réelle sur les décideurs, il semble qu'elle soit celle qui a eu le plus d'influence fût un temps. Concernant Interdoc, l'association a effectué du lobbying à la période où la filière culturelle était en pleine évolution⁷⁷. Néanmoins, le CA a fait le choix de s'orienter vers la communication autour l'association, plutôt que sur le lobbying.

Ainsi, d'après les résultats des enquêtes et des analyses de leurs offres de services, il semble que l'ADBS et Interdoc remplissent la majorité des missions d'une association professionnelle. Les plus importantes étant de faire vivre et d'animer la communauté professionnelle, suivi de la mission de représentation des métiers de l'information-documentation. Concernant celle de la montée en

⁷⁷ Entretien avec la présidente d'Interdoc, réalisé le 13 juillet 2023.

compétence de ses adhérents, l'ADBS est la plus représentative des deux. Tandis qu'Interdoc semble être la plus représentative de la mission de défense des métiers de la documentation.

B. Quelles peuvent être les solutions afin de se constituer un réseau professionnel complet ?

Comme nous l'avons vu précédemment, Interdoc et l'ADBS ne remplissent pas toutes les missions d'une association professionnelle. En raison de manque de moyens financiers et humains, elles se doivent de s'axer sur certaines missions, aux dépens des autres. Ainsi l'ADBS a privilégié la montée en compétence via les formations et le suivi des évolutions des métiers. Tandis qu'Interdoc a privilégié une forme de montée en compétence par le biais de l'entraide. De ce fait, les adhérents des deux associations n'ont pas les mêmes services à leur disposition, et manquent d'un aspect différent du réseau professionnel. Pour autant, ces derniers ne quittent pas l'association. En effet, 27% des adhérents de l'ADBS le sont depuis les années 1990, 22% depuis les années 2000, et 30% depuis les années 2010⁷⁸. Pour les adhérents d'Interdoc, 21% adhèrent depuis les années 1990, 32% depuis les années 2000, et 43% depuis les années 2010. Cela peut insinuer qu'ils y voient un bénéfice et ont besoin d'elles. Mais alors qu'elles peuvent être leurs solutions afin de bénéficier de tous les services dont ils ont besoin ?

Une des solutions envisageables, et réalisée par certains adhérents, est de faire partie d'une autre organisation professionnelle, spécialisée dans un autre domaine. Cela permet d'accumuler les services proposés par les organismes, et de ce fait de bénéficier d'un maximum d'aide et de ressources afin de s'épanouir professionnellement. En effet, 51, 9% des adhérents de l'ADBS font partie d'une autre organisation professionnelle. Parmi les plus citées, il y a l'ADBU (Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation), l'ABF (Association des bibliothécaires de France), RNDH (Réseau national des documentalistes hospitaliers), ainsi que Couperin (Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications

⁷⁸ ROSTAINGT, Pauline. Résultats de l'enquête sur les pratiques des adhérents de l'ADBS. Mai 2023.

Quelles sont les pistes d'évolution des associations professionnelles ?

numériques). Concernant les adhérents d'Interdoc, 37,2% d'entre eux font partie d'une autre organisation. Les plus citées sont l'AAF (Association des archivistes français), et IdéalCo (plateforme collaborative de la sphère publique). Il y a plus d'adhérents chez Interdoc qui semblent pouvoir se contenter de leur association, que chez l'ADBS.

Il s'avère qu'une grande partie des adhérents d'Interdoc sont également adhérents à l'ADBS. Cela peut donc signifier que ces associations se complètent. Comme le laissait présager les orientations opposées des deux associations, il est tout à fait possible de remplir la quasi-totalité des missions d'une association professionnelle. Cela en utilisant l'ADBS pour la dimension de formation et de veille métier, et en ayant recours à Interdoc pour sa dimension d'entraide et de partage. Cette alternative n'est possible que pour les adhérent d'Interdoc, car celle-ci n'est pas adaptée aux autres professionnels puisqu'ils n'évoluent pas dans le même environnement (les collectivités territoriales).

Ainsi, les adhérents peuvent recourir à d'autres types d'organisations professionnelles, afin de créer un réseau professionnel qui leur convient. Il peut aussi être possible de se contenter d'une seule de ces associations, si celle-ci évolue et intègre les aspects manquants ou délaissés, par manque de moyens. Pour cela, il est nécessaire aux associations de proposer d'autres outils, et de réunir plus de bénévoles qui s'impliqueraient entièrement dans l'évolution de l'association. Or, outre le manque de temps des adhérents pour participer activement à la vie de l'association, il faut également ajouter un certain désintéressement à celle-ci. Nous pouvons imaginer que si l'association leur était indispensable, ils dégageraient du temps pour elle. Cependant, afin qu'elle leur soit indispensable, il lui faut plus de bénévoles afin qu'elle propose plus de services. C'est donc un cycle perpétuel qui désavantage l'association et ses adhérents. Afin de changer ce cycle, il est nécessaire que les adhérents prennent plus d'engagements envers leur association professionnelle.

CONCLUSION

Les associations professionnelles sont par nature chargées de missions variées, toutes axées sur la valorisation d'une profession. Ce mémoire portait sur les associations spécialisées en information-documentation, qui bien qu'elles soient relativement nombreuses, sont toutes différentes. Même si elles sont chargées des mêmes missions, chacune d'entre elles les met en œuvre différemment. Afin de proposer des services de qualité, elles doivent s'adapter et même anticiper les évolutions des métiers. Et le domaine des sciences de l'information, notamment celui de l'information-documentation, évolue très rapidement. Les métiers sont ainsi en perpétuel mouvement, et la délimitation des compétences par métiers devient de plus en plus floue. C'est pourquoi ce mémoire a étudié le rôle des associations professionnelles dans l'accompagnement de leurs adhérents. Prennent-elles en compte les évolutions des métiers ? Dans ce cas, quelles orientations prennent-elles ? Choisissent-elles de traiter la formation sous l'angle des métiers ? Ou bien abordent-elles la formation en se basant sur les compétences ?

Il s'est avéré à travers l'étude des associations Interdoc et ADBS, que la montée en compétence de leurs adhérents occupe une place importante, et à des degrés différents, parmi leurs missions. L'ADBS a opté pour une orientation axée à la fois sur le suivi des évolutions des métiers, à travers différentes études qu'elle a menées ; mais aussi sur la montée en compétence de ses adhérents, à travers les formations variées qu'elle propose. Interdoc a quant à elle choisi de privilégier une approche basée sur l'entraide et le partage, en intégrant la notion de réseau social au cœur de l'association. La montée en compétence se fait essentiellement via l'interaction sociale. Ces différentes orientations reflètent les besoins de leurs adhérents. Les adhérents de l'ADBS sont nombreux, proviennent de secteur variés, et exercent des métiers différents, il est donc plus complexe pour l'association de créer du lien, des interactions pérennes entre eux. Tandis que les adhérents d'Interdoc sont moins nombreux et proviennent tous du milieu de la documentation dans les collectivités territoriales. Il est donc aisé de rapprocher ces professionnels, d'autant plus qu'ils demandent cette interaction. Il faut ajouter que ces orientations sont également le fruit de déséquilibres au sein des associations. Par manque de

moyens humains et financiers, celles-ci ont dû faire un choix et se défaire de certaines missions accordées aux associations professionnelles, tel que le lobbying.

De ce fait, les orientations prises par les associations ont eu des conséquences sur leurs autres missions, qui ont été délaissées, ou dont l'exécution a été ralentie. Ainsi, l'ADBS et Interdoc ont proposé des services variés et de qualité axés sur une ou deux missions, ce qui fait qu'elles ne remplissaient pas toutes les missions attendues par leurs adhérents. Par exemple, l'ADBS propose une riche variété de formations, mais ses moyens d'interactions sont très peu utilisés. Tandis qu'Interdoc fait vivre son réseau en proposant des outils de communication favorisant l'interaction et l'entraide. De ce fait, les adhérents ne disposent pas de tous ces services dans une seule association. Il est alors nécessaire pour eux de recourir à d'autres organisations professionnelles afin de se construire un réseau professionnel complet.

SOURCES

Les sources sont classées par ordre d'apparition dans le texte.

Les associations professionnelles de documentalistes

II. L'ADBS

A. Son organisation

Conseil d'administration. *ADBS* [en ligne], 15 décembre 2021 [consulté le 9 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/conseil-dadministration-de-ladbs>

Bureau national. *ADBS* [en ligne], 15 décembre 2021 [consulté le 9 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/bureau-national>

« Présentation de l'ADBS ». *Rapport d'activité 2020*. *ADBS* [en ligne], [consulté le 9 août 2023]. URL : https://drive.google.com/file/d/1Z8DDzNo2Q6OnUUX_fPvdNhKM-IRa2Lay/view

Modalités et tarifs. *ADBS* [en ligne], 29 septembre 2022 [Consulté le 06 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/modalites-tarifs>

COUZINET, Viviane. Expertise et association professionnelle : de la reconnaissance des documentalistes. *Questions de communication* [en ligne], 2002 [consulté le 26 décembre 2022], N°2, pp. 57-69. DOI : [10.4000/questionsdecommunication.7071](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7071)

LAGNEAU, Flora, WIEGANDT, Caroline, LEBIGRE, Loïc, *et al.* De nouveaux horizons. *Documentaliste-Sciences de l'Information* [en ligne], 2011 [consulté le 18 février 2023], Vol. 48, N°2, pp. 50-63. DOI [10.3917/docsi.482.0050](https://doi.org/10.3917/docsi.482.0050)

L'ADBS. *Association des professionnels de la documentation et de l'information* [en ligne], [consulté le 24 février 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/ladbs>

C. Son dernier repositionnement

BERRIAU, Nathalie. Le mot de la présidente. *Rapport d'activité 2017 ADBS* [en ligne], 2017 [consulté le 10 mars 2023]. URL : https://drive.google.com/file/d/1GC9DOm_q5x2QH7_golrsYW4vUOIE3uZ9/view

« Les charges de fonctionnement ». *Rapport d'activité 2019* [en ligne], ADBS, 2019 [consulté le 10 mars 2023]. URL : <https://drive.google.com/file/d/1ZLs6PKmTGjInjqPF6nNFiFbVoCc3fk9a/view>

DUFOUR-COPPOLANI, Danielle. ADBS : Le repositionnement de l'association au service des professionnels de l'info/doc. *I2D - Information, données & documents* [en ligne], 2017/4 [consulté le 31 janvier 2023], Vol. 54, pp. 22-23. DOI : 10.3917/i2d.174.0022. URL : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-4-page-22.htm>

III. Interdoc

A. Son organisation

QUESNEL, Odile, SUTTER, Éric, FERCHAUD, Bernadette *et al.* Métiers et compétences. *Documentaliste-Sciences de l'Information* [en ligne], 2008 [consulté le 25 février 2023], Vol. 45, N°2, pp. 14-17. URL : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2008-2-page-14.htm>

Les adhérent·e·s Interdoc. *Interdoc* [en ligne], 2019 [consulté le 25 février 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/sites/default/files/uploads/interdoc-adherents-portrait-2019.pdf>

Les raisons de nous rejoindre. *Interdoc* [en ligne], [consulté le 6 août 2023]. URL : https://www.interdoc.asso.fr/raisons_rejoindre/

La montée en compétences, un axe majeur des associations professionnelles

I. L'évolution du métier au cœur de leurs préoccupations

A. Publications de l'ADBS

1. Observation des métiers et de l'emploi

Observatoire des métiers et de l'emploi. *ADBS* [en ligne], [consulté le 8 juillet 2023].

URL : <https://www.adbs.fr/observatoire-metiers-emploi>

2. La revue i2D

Knowledge management : Le rebond vers la maturité. *Cairn* [en ligne], [consulté le 15 juillet 2023]. URL : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2023-1.htm>

B. Enquêtes sur l'évolution des métiers

1. Enquêtes de l'ADBS

Enquêtes métiers et salaires. *ADBS* [en ligne], [consulté le 7 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/enquetes-metiers-salaires>

L'ADBS vous invite à participer à une grande enquête jusqu'au 31 mai. *ADBS* [en ligne], [consulté le 6 mai 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/adbs-site-internet/ladbs-vous-invite-a-participer-292089>

2. Enquête d'Interdoc

Journées d'étude en juin : les 30 ans d'Interdoc ! *Interdoc* [en ligne], [consulté le 7 août 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/journees-detude-en-juin-les-30-ans-dinterdoc/>

C. Mise en place de réflexions collectives

1. Le référentiel métier de l'ADBS

Communiqué : projet de refonte des référentiels métiers-compétences. *ADBS* [en ligne], 15 mai 2020 [consulté le 8 juillet 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/adbs-site-internet/communiqu-e-287461>

Mise à jour du référentiel des métiers. *ADBS* [en ligne], 26 juillet 2023 [consulté le 8 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/mise-a-jour-du-referentiel-292552>

Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois. *Pôle.emploi.org* [en ligne], 21 juillet 2023 [consulté le 8 août 2023]. URL : <https://www.pole-emploi.org/opendata/repertoire-operationnel-des-meti.html?type=article>

II. Une offre de services orientée vers la formation professionnelle

A. Les besoins en formation des professionnels

GAUTHIER, Jean. Formation et compétences des métiers de la veille et de la documentation : la grande enquête 2023. *Archimag* [en ligne], 8 juin 2023 [consulté le 8 août 2023]. URL : <https://www.archimag.com/veille-documentation/2023/06/08/formation-competes-metiers-veille-documentation-grande-enquete>

B. Les formations proposées par l'ADBS

1. Les stages

Catalogue de formations. *ADBS* [en ligne], 10 août 2023 [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/formations>

Qualiopi | Marque de certification qualité des prestataires de formation. *Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion* [en ligne], 16 mai 2023 [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/article/qualiopi-marque-de-certification-qualite-des-prestataires-de-formation>

Rapport d'activité 2020. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : https://drive.google.com/file/d/1Z8DDzNo2Q6OnUUX_fPvdNhKM-IRa2Lay/view

2. Les webinaires

Nos formations. *FMD* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://fmdoc.org/nos-formations/>

Fédération des milieux documentaires. *FMD* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://fmdoc.org/quest-ce/>

N°36 - Un jour, une astuce : Researchrabbit. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/agenda/ndeg36-jour-astuce-292301>

#Replay – Un jour, une astuce – 2021. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/secteur-atce/recap-jour-astuce-289248>

#Replay – Un jour, une astuce – 2022. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupe/secteur-atce/replay-jour-astuce-2022-290738>

Secteur ATCE. Droit d'auteur et RGPD. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/agenda/droit-dauteur-et-rgpd-23-juin-292176>

3. Les journées d'études

Agenda. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : https://www.adbs.fr/agenda/?f%5B0%5D=im_field_type_evenement%3A598

Quelles sont les pistes d'évolution des associations professionnelles ?

I. La dimension de réseau social : une forte demande

B. Interactions sociales et partages entre adhérents

1. ADBS

Secteurs. *ADBS* [en ligne], [consulté le 13 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupes/secteurs>

Régions. *ADBS* [en ligne], [consulté le 13 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/groupes/regions>

II. Les associations professionnelles peuvent-elles remplir toutes leurs missions ?

A. Missions réussies ? Ou peut mieux faire ?

Prises de position. *ADBS* [en ligne], [consulté le 13 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/prises-de-position>

Promouvoir les métiers de l'information et de la documentation. *ADBS* [en ligne], [consulté le 13 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/node/286993>

BIBLIOGRAPHIE

Les références bibliographiques sont classées par ordre d'apparition dans le texte.

Introduction

ACCART Jean-Philippe. « 2. La profession ». *Le Métier de Documentaliste*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Métiers », 2015, p. 29-42. URL : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/le-metier-de-documentaliste--9782765414612-page-29.htm>

TRIAUD, Jérôme. Eugène Morel, Paul Otlet et la documentation. *Bibliothèque numérique de l'enssib* [en ligne], 6 décembre 2010 [consulté le 20 décembre 2022]. URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48954-eugene-morel-paul-otlet-et-la-documentation-texte.pdf>

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. *Légifrance* [consulté le 20 décembre 2022]. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/>

COULET, Jean-Claude. La notion de compétence : un modèle pour décrire, évaluer et développer les compétences. *Le travail humain* [en ligne], 14 mars 2011 [consulté le 20 décembre 2022], 2011/1, Vol. 74, pp. 1-30. DOI : 10.3917/th.741.0001. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2011-1-page-1.htm>

Les associations professionnelles de documentaliste

Instances dirigeantes d'une association. *Service.public.fr* [en ligne], [consulté le 10 juillet 2023]. URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1121>

GOLDSTEIN, Samuel. Assemblée Générale Association. *LegalPlace*. [en ligne], 08 février 2022 [consulté le 10 juillet 2023] URL : <https://www.legalplace.fr/guides/assemblee-generale-association/#:~:text=L'Assembl%C3%A9e%20G%C3%A9n%C3%A9rale%20d'un%20association%20loi%201901%20permet%20aux,l'organisation%20des%20Assembl%C3%A9es%20G%C3%A9n%C3%A9rales>

LAHARY, Dominique. Les associations de bibliothécaires et de documentalistes et d'archivistes en France. *Documentation et bibliothèques* [en ligne], 2018 [consulté le 06 décembre 2022], Vol. 64, N°3, pp. 13-28. DOI [10.7202/1061709ar](https://doi.org/10.7202/1061709ar)

DALBIN, Sylvie. Le rôle des associations professionnelles. *I2D - Information, données & documents* [en ligne], 2016 [consulté le 21 décembre 2022], Vol. 53, N°1, pp. 61-62. DOI [10.3917/i2d.161.0061](https://doi.org/10.3917/i2d.161.0061)

PANQUIAULT, Richard, DIOT, Daniel. Organisation / Association professionnelle, Dictionnaire de droit de la concurrence. *Concurrences* [en ligne], [consulté le 23 novembre 2022], N° 86374. URL : <https://www.concurrences.com/fr/dictionnaire/organisation-professionnelle>

II. L'ADBS

B. Ses missions

Statuts de l'ADBS. *ADBS* [en ligne], 17 juin 2022 [consulté le 9 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/statuts-de-ladbs>

L'ADBS. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 juin 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/ladbs>

III. Interdoc

A. Son organisation

Bulletin d'adhésion. *Interdoc* [en ligne], [consulté le 6 août 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/bulletin-adhesion/>

B. Ses missions

Nos missions. *Interdoc* [en ligne], [consulté le 6 août 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/nos-missions/>

La montée en compétences, un axe majeur des associations professionnelles

Métiers de l'info : boostez vos compétences ! Guide pratique n°64. *Archimag* [en ligne], 2019 [consulté le 8 août 2023]. URL : <https://www.archimag.com/le-kiosque/guides-pratiques/gp-64/metiers-info-boostez-competences/pdf>

Documentaliste. *APEC* [en ligne], [consulté le 20 mars 2023]. URL : <https://www.apec.fr/tous-nos-metiers/communication-creation/documentaliste.html>

I. L'évolution du métier au cœur de leurs préoccupations

A. Publications de l'ADBS

2. La revue i2D

i2D, la revue. *ADBS* [en ligne], [consulté le 15 juillet 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/i2d-revue>

3. La collection Information & Stratégie

Ouvrages. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/ouvrages>

II. Une offre de services orientée vers la formation professionnelle

Formation professionnelle. *Insee* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2144>

Qu'est-ce que la formation ? *Demos group* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.demos.fr/blog/quest-ce-que-la-formation>

B. Les formations proposées par l'ADBS

1. Les stages

Assemblée générale 2022. *ADBS* [en ligne], 14 octobre 2022 [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://drive.google.com/file/d/1J4H-T4Fx25BQEUgqW1gYOMRJTnT9IA38/view>

2. Les webinaires

Webinaires FMD. *ADBS* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.adbs.fr/webinaires-fmd>

C. Les formations proposées par Interdoc

1. Les conférences

Événements et coup de cœur. *Interdoc* [en ligne], [consulté le 10 août 2023]. URL : <https://www.interdoc.asso.fr/category/actualite/>

Quelles sont les pistes d'évolution des associations professionnelles ?

I. La dimension de réseau social : une forte demande

Réseau. *Larousse* [en ligne], [consulté le 20 juillet 2023]. URL :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9seau/68585>

FORSE, Michel. Définir et analyser les réseaux sociaux ; les enjeux de l'analyse structurale. *Informations sociales* [en ligne], 2008/3 [consulté le 20 juillet 2023], Vol. 147, pp. 10-19. DOI : 10.3917/inso.147.0010. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-3-page-10.htm>

II. Les associations professionnelles peuvent-elles remplir toutes leurs missions ?

A. Missions réussies ? Ou peut mieux faire ?

BAUDE, Catherine. Le combat de l'ADBS pour améliorer le statut des personnels de documentation dans la Fonction publique d'État : 40 ans de militance. *I2D – Information, données & documents* [en ligne], 2019/2 [Consulté le 17 janvier 2023], Vol.2, pp. 91-102. URL : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2019-2-page-91.htm>

ANNEXES

Table des annexes

Annexe 1 – Questionnaires vierges	85
<i>Questionnaire pour les adhérents de l'ADBS</i>	85
<i>Questionnaire pour les adhérents d'Interdoc</i>	89
Annexe 2 – Trame d'entretien vierge	94
Annexe 3 – Enquête de l'ADBS	95
Annexe 4 – Il était une fois les Docos	97
Annexe 5 – Les Docos 2040 : réflexion des adhérents d'Interdoc	100
Annexe 6 – Programme des journées professionnelles « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? » d'Interdoc	102

ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRES VIERGES

Questionnaire pour les adhérents de l'ADBS

Enquête sur les pratiques des adhérents de l'ADBS

Date de fin de l'enquête : 10 mai 2023

Durée du questionnaire : environ 3 minutes.

Les réponses sont anonymes.

Bonjour,

Je suis étudiante en master 2

Politique des bibliothèques et de la documentation à l'ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques). Dans le cadre de ce master, je

réalise un mémoire sur les associations professionnelles de documentalistes. C'est pourquoi j'ai besoin de collecter des données sur les pratiques de leurs adhérents.

Merci de l'attention que vous porterez à ce questionnaire.

Pauline Rostaingt

pauline.rostaingt@enssib.fr

* Indique une question obligatoire

1. **Quel est votre métier ? ***

Une seule réponse possible.

- Archiviste
- Bibliothécaire
- Documentaliste
- Knowledge manager
- Veilleur / Veilleuse
- Autre : _____

2. **Dans quel type de structure exercez-vous ? ***

Une seule réponse possible.

- Public
- Privé
- Associatif
- Indépendant

3. **Quelles sont les compétences requises pour exercer votre métier ? ***

(Choix multiples)

Plusieurs réponses possibles.

- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais
- Communiquer à l'oral et à l'écrit
- Exploiter un logiciel documentaire (GED, SIGB...)
- Faire de la recherche documentaire
- Gérer des collections et des fonds documentaires
- Maîtriser les outils de veille
- Maîtriser le langage documentaire (thésaurus, désherbage...)
- Maîtriser les logiciels bureautiques
- Publier du contenu sur le web
- Réaliser des produits documentaires
- Autre : _____

4. **Comment avez-vous connu l'association ? ***

Une seule réponse possible.

- Durant mes études
- Par mon travail
- Par mes collègues
- Suite à des recherches personnelles
- Autre : _____

5. Pourquoi avez-vous choisi cette association ? *

(Choix multiples)*Plusieurs réponses possibles.*

- Pour vous informer sur les évolutions de votre métier
- Pour vous former et monter en compétence
- Pour rencontrer des pairs et favoriser l'entraide
- Pour avoir accès aux revues "i2D" et "Documentation et bibliothèques"
- Pour contribuer à la valorisation de votre métier en participant à la vie de l'association
- Autre : _____

6. Depuis quelle année êtes-vous adhérent-e à l'association ? *

7. Comment utilisez-vous l'association ? *

(Choix multiples)*Plusieurs réponses possibles.*

- Participer aux webinaires
- Participer aux formations payantes
- Contribuer et/ou s'informer dans les groupes sectoriels
- Lire la revue "Documentation et bibliothèques"
- Lire la revue "i2D"
- Déposer une offre d'emploi
- S'inscrire à la newsletter
- Autre : _____

8. Pensez-vous que l'ADBS remplit les missions d'une association professionnelle (listées ci-dessous) ? *

(Choix multiples)*Plusieurs réponses possibles.*

- Défendre les métiers de l'infodoc
- Faire vivre et animer la communauté professionnelle
- Influencer les décideurs (institutions, entreprises...)
- Organiser la transmission des compétences et participer à leur accroissement
- Promouvoir les métiers de l'infodoc
- Proposer de nouvelles méthodes de travail
- Représenter les métiers de l'infodoc
- Aucune

9. Êtes-vous adhérent·e à d'autres organisations professionnelles (association, réseau, fédération...)? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

10. Si vous êtes adhérent·e à d'autres organisations professionnelles :

1. Pouvez-vous indiquer lesquelles ?

2. Pouvez-vous dire laquelle vous utilisez le plus et pourquoi ?

11. Avez-vous des remarques ?

12. Si vous souhaitez échanger sur votre rapport à l'association, notamment sur la valorisation de votre métier et de ses compétences, vous pouvez indiquer vos coordonnées ci-dessous afin que je puisse vous contacter pour approfondir ce sujet.

Questionnaire pour les adhérents d'Interdoc

Enquête sur les pratiques des adhérents d'Interdoc

Date de fin de l'enquête : 20 avril 2023

Durée du questionnaire : environ 3 minutes.

Les réponses sont anonymes.

Bonjour,

Je suis étudiante en master 2 "Politique des bibliothèques et de la documentation" à l'ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques). Dans le cadre de ce master, je réalise un mémoire sur les associations professionnelles de documentalistes. C'est pourquoi j'ai besoin de collecter des données sur les pratiques de leurs adhérents.

Merci de l'attention que vous porterez à ce questionnaire.

Pauline Rostaingt

pauline.rostaingt@enssib.fr

* Indique une question obligatoire

1. Quel est votre métier ? *

Une seule réponse possible.

- Archiviste
- Bibliothécaire
- Documentaliste
- Veilleur / Veilleuse
- Autre : _____

2. Quelles sont les compétences requises pour exercer votre métier ? *

(Choix multiples)

Plusieurs réponses possibles.

- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais
- Communiquer à l'oral et à l'écrit
- Exploiter un logiciel documentaire (GED, SIGB...)
- Faire de la recherche documentaire
- Gérer des collections et des fonds documentaires
- Maîtriser les outils de veille
- Maîtriser le langage documentaire (thésaurus, désherbage...)
- Maîtriser les logiciels bureautiques
- Publier du contenu sur le web
- Réaliser des produits documentaires
- Autre : _____

3. Comment avez-vous connu l'association ? *

Une seule réponse possible.

- Durant mes études
- Par mon travail
- Par mes collègues
- Suite à des recherches personnelles
- Autre : _____

4. Pourquoi avez-vous choisi cette association ? *

(Choix multiples)

Plusieurs réponses possibles.

- Pour vous informer sur les évolutions de votre métier
- Pour vous former et monter en compétence
- Pour rencontrer des pairs et favoriser l'entraide
- Pour contribuer à la valorisation de votre métier en participant à la vie de l'association
- Autre : _____

5. Depuis quelle année êtes-vous adhérent·e à l'association ? *

6. Comment utilisez-vous l'association ? *

(Choix multiples)

Plusieurs réponses possibles.

- Bénéficier des tarifs préférentiels avec les éditeurs
- Consulter les actualités du site web
- Contribuer et/ou s'informer sur les forums
- Déposer une offre d'emploi
- Participer aux évènements (journées d'études, assemblées générales...)
- Participer aux formations
- Utiliser le catalogue partagé de l'association
- Utiliser le thésaurus de l'association
- Autre : _____

7. **Pensez-vous qu'Interdoc remplit les missions d'une association professionnelle (listées ci-dessous) ?** *

(Choix multiples)

Plusieurs réponses possibles.

- Défendre les métiers de l'infodoc
- Faire vivre et animer la communauté professionnelle
- Influencer les décideurs (institutions, entreprises...)
- Organiser la transmission des compétences et participer à leur accroissement
- Promouvoir les métiers de l'infodoc
- Proposer de nouvelles méthodes de travail
- Représenter les métiers de l'infodoc
- Aucune
- Autre : _____

8. **Êtes-vous adhérent·e à d'autres organisations professionnelles (association, réseau, fédération...)?** *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

9. **Si vous êtes adhérent·e à d'autres organisations professionnelles :**

1. Pouvez-vous indiquer lesquelles ?

2. Pouvez-vous dire laquelle vous utilisez le plus et pourquoi ?

10. **Avez-vous des remarques ?**

11. Si vous souhaitez échanger sur votre rapport à l'association, notamment sur la valorisation de votre métier et de ses compétences, vous pouvez indiquer vos coordonnées ci-dessous afin que je puisse vous contacter pour approfondir ce sujet.

ANNEXE 2 – TRAME D'ENTRETIEN VIERGE

Trame d'entretiens pour les adhérents de l'ADBS et d'Interdoc

Association :

Date de l'entretien :

Nom de l'adhérent :

Métier :

Contact :

- 1) Depuis combien de temps êtes-vous adhérente ?
- 2) Comment avez-vous connu l'association ?
- 3) Qu'est-ce qui vous a donné envie d'adhérer ?
- 4) Est-ce que vous faites partie d'une autre association professionnelle ?
- 5) Comment utilisez-vous l'association ?
- 6) Aujourd'hui utilisez-vous l'association de la même manière qu'à vos débuts ?
- 7) Selon vous, l'association évolue-t-elle au même niveau que les métiers de l'information documentation ?
- 8) Trouvez-vous que l'ADBS/Interdoc participe activement à la montée en compétences de ses adhérents ?
- 9) Selon vous comment devrait évoluer l'association ? Qu'est-ce que vous aimeriez que l'association propose de nouveau ?
- 10) Qu'est-ce qui pourrait vous pousser à l'utiliser plus ?
- 11) Trouvez-vous que l'association fait du lobbying ?

ANNEXE 3 – ENQUÊTE DE L'ADBS

L'enquête est sous forme de formulaire, structuré en 5 chapitres. Elle a été diffusée via le site web et la newsletter de l'association, mais aussi par le biais du réseau de professionnels, car elle ne concerne pas uniquement les adhérents. Celle-ci est adressée à toutes les personnes évoluant dans le milieu professionnel de l'information-documentation et du numérique.

L'adbs fête ses 60 ans et lance une grande enquête en ligne sur les métiers, les salaires et les conditions de travail des professionnels de l'info-documentation, de la veille, de l'édition et du numérique.

Pour donner le plus de pertinence possible à ses résultats, nous espérons que vous serez nombreux·ses à répondre. De notre côté nous avons préparé un questionnaire riche mais conçu et développé dans un grand souci d'ergonomie et de clarté et qui respecte parfaitement votre anonymat.

Que vous soyez en poste, en recherche d'emploi, ou bien étudiant·e·s en alternance, cette enquête vous concerne.

Si vous êtes responsable de formation, d'association, animateur de communauté... vous pouvez transférer ce mail directement aux étudiants en alternance, aux adhérents ou aux membres de votre groupe.

Les résultats de l'enquête seront publiés au cours de l'année dans un numéro spécial de notre revue i2D et sur notre site internet et donneront lieu à un webinaire.

Alors il ne vous reste plus qu'à cliquer ci-dessous pour accéder à l'enquête !

Un grand merci pour votre réponse et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la communication des résultats.

Danielle Duffour-Coppolani
Présidente de l'adbs

Comment répondre à l'enquête ?

Le questionnaire se décline en 5 chapitres, déclinés en 5 pages sur le formulaire :

- Vos caractéristiques
- Votre poste, votre Service et votre structure
- Vos activités, vos outils, vos publics
- Votre temps de travail, votre rémunération et vos conditions de travail
- Vos formations et les évolutions de votre métier

Vous aurez besoin de 20 à 30 mn de disponibles pour répondre , en une ou plusieurs fois.

Vous disposerez d'un code unique, attribué par le système, à conserver (par Copier/coller ou Imprimer) pour relire ou compléter vos réponses. Ce code n'est pas relié à votre adresse mail, ce qui garantit un anonymat total de vos réponses.

Quand vous êtes prêt, cliquez sur le lien suivant :

JE PARTICIPE

ANNEXE 4 – IL ÉTAIT UNE FOIS LES DOCOS

IL ÉTAIT UNE FOIS LES DOCOS

Retour sur 30 ans d'évolution...

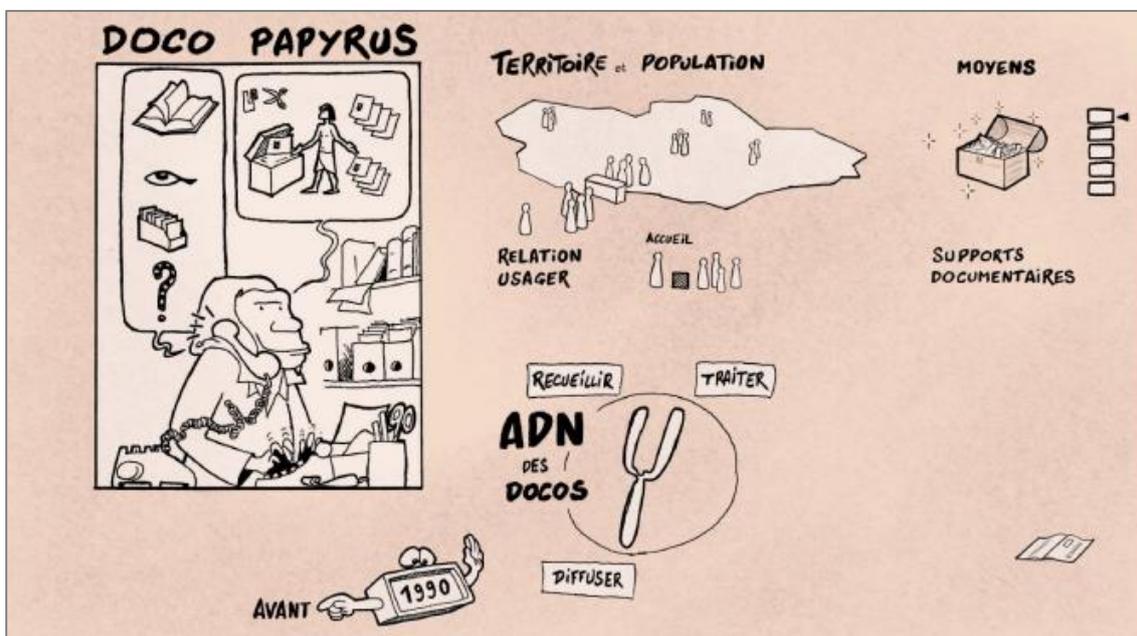
Synthèse des résultats
de l'enquête :

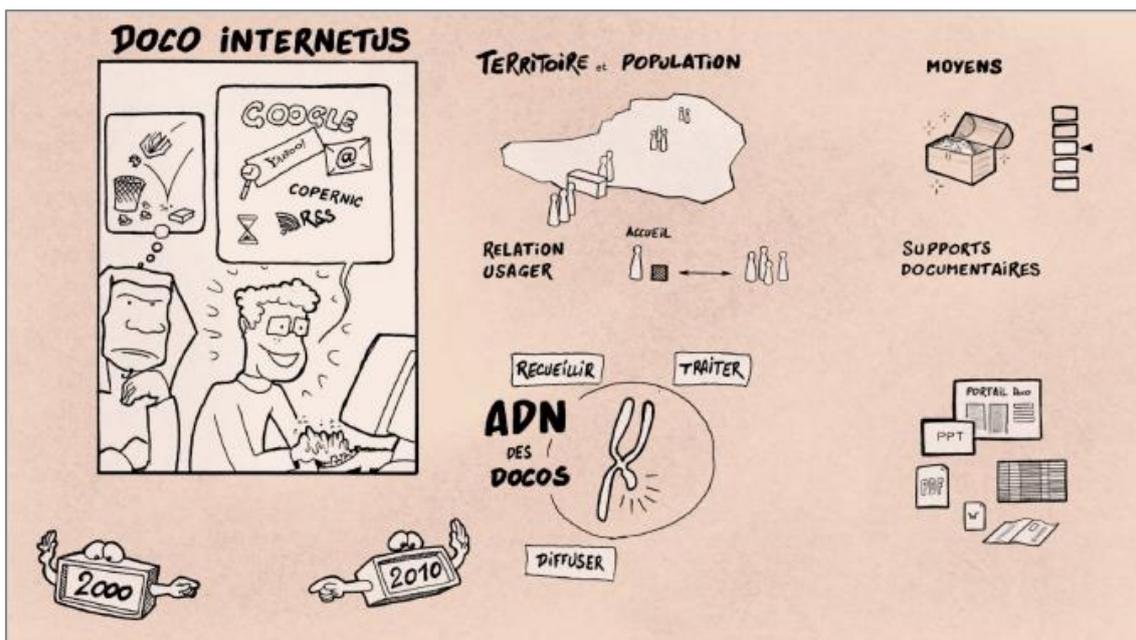
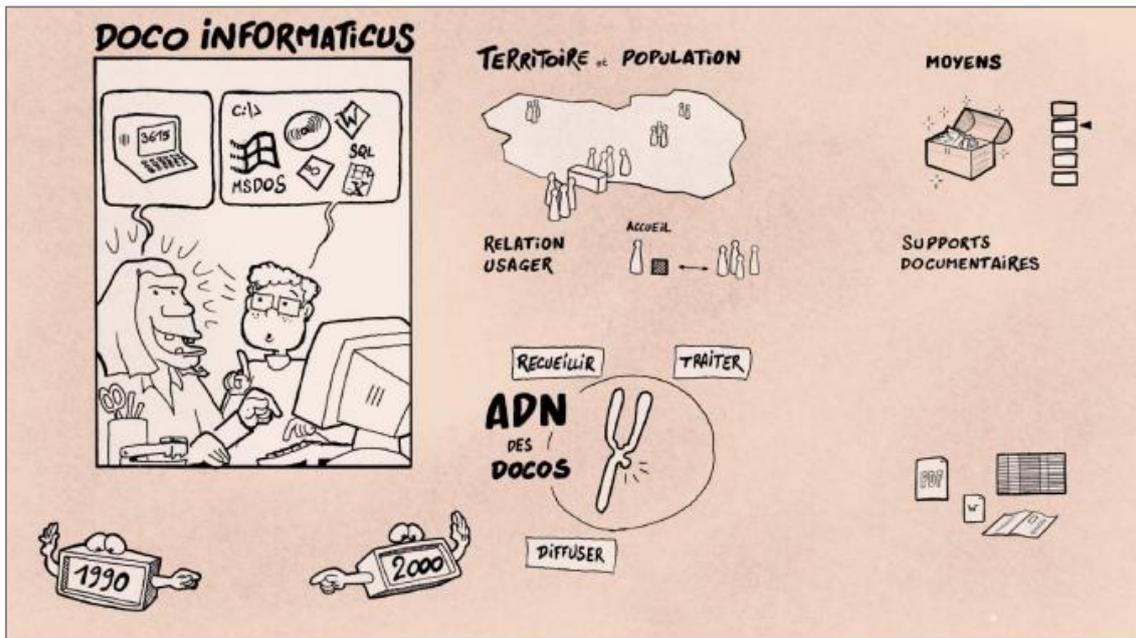
Emmanuel Duchêne

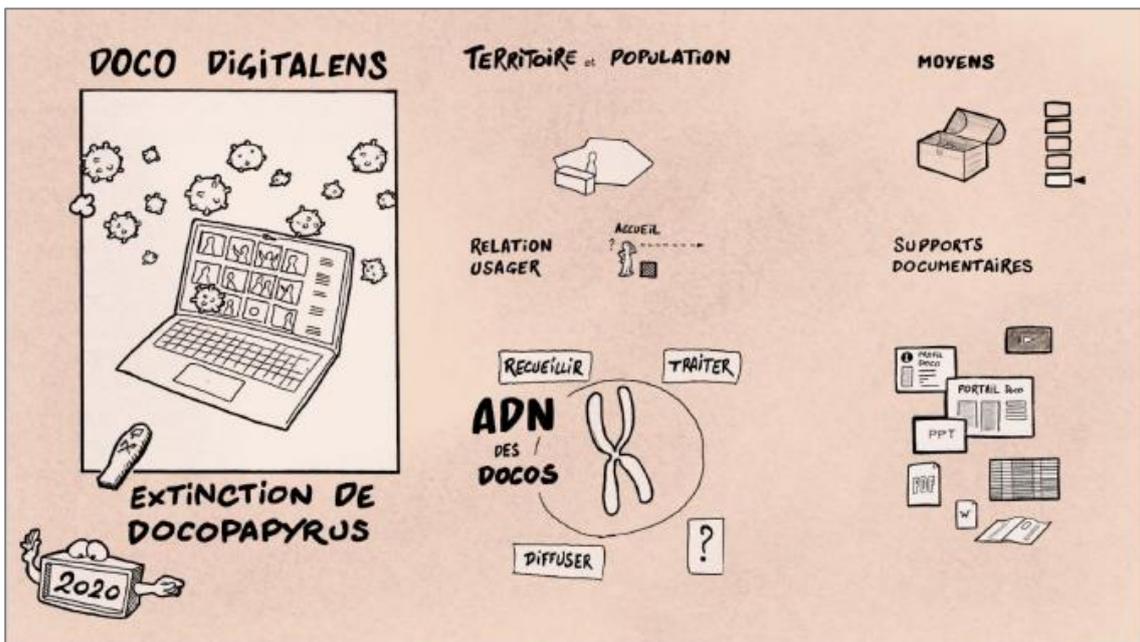
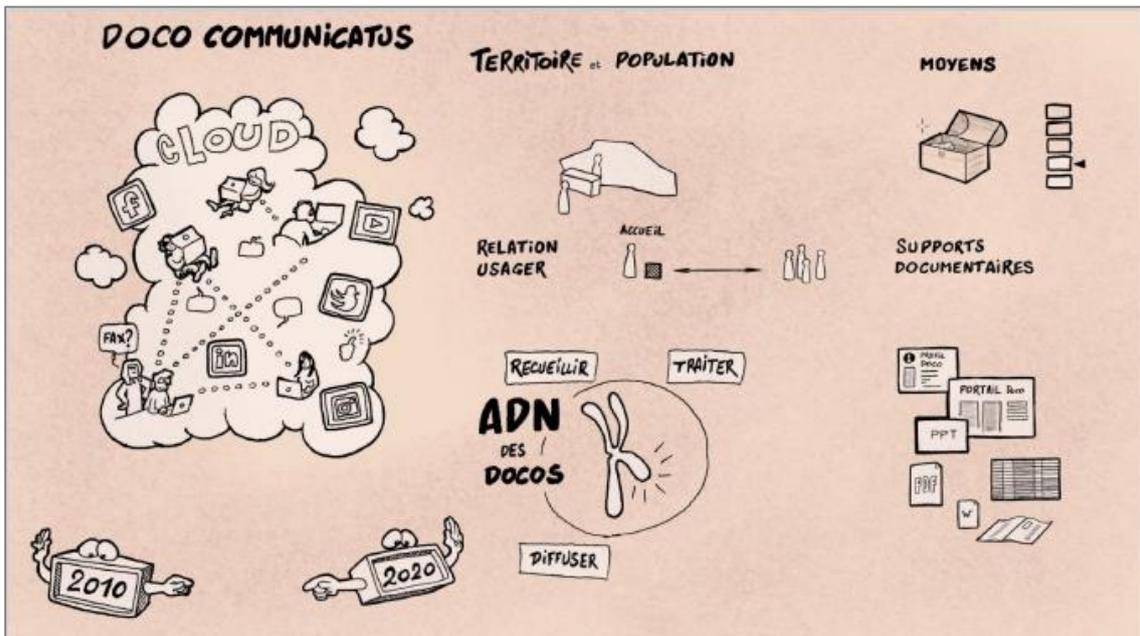


Illustration des résultats
de l'enquête :

Jérôme Arcega-Leclercq

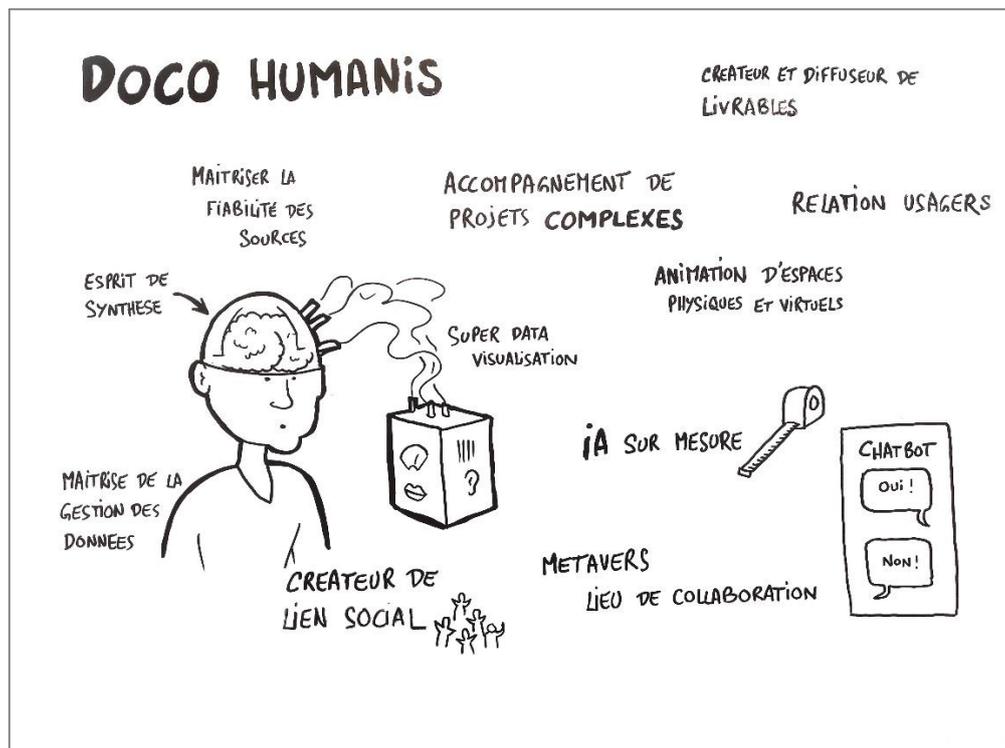
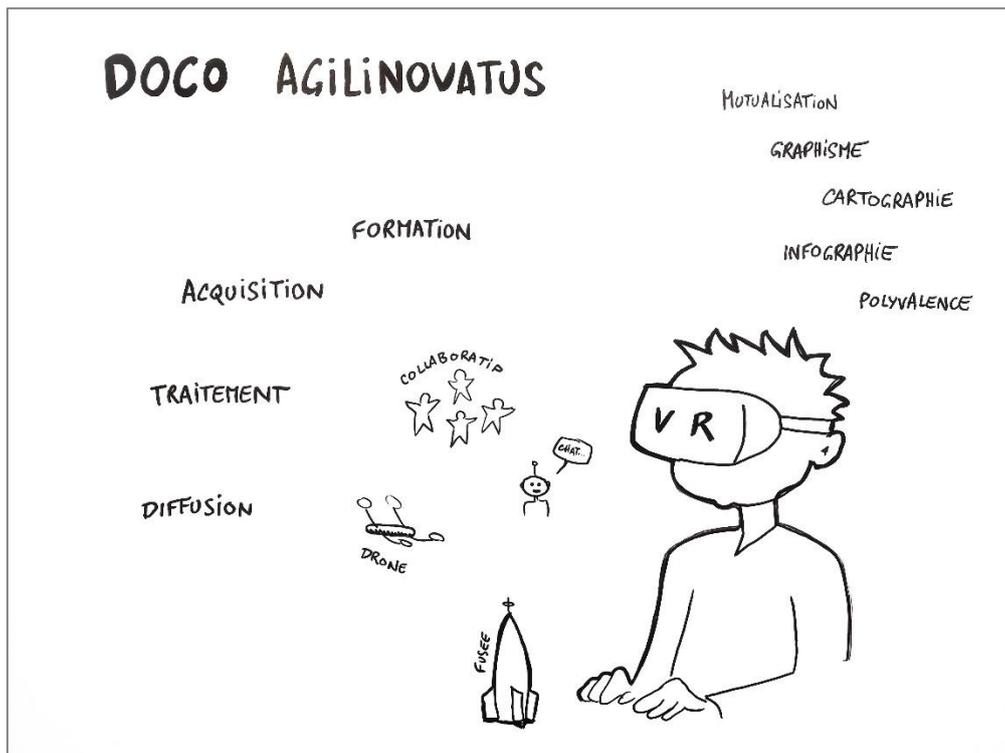


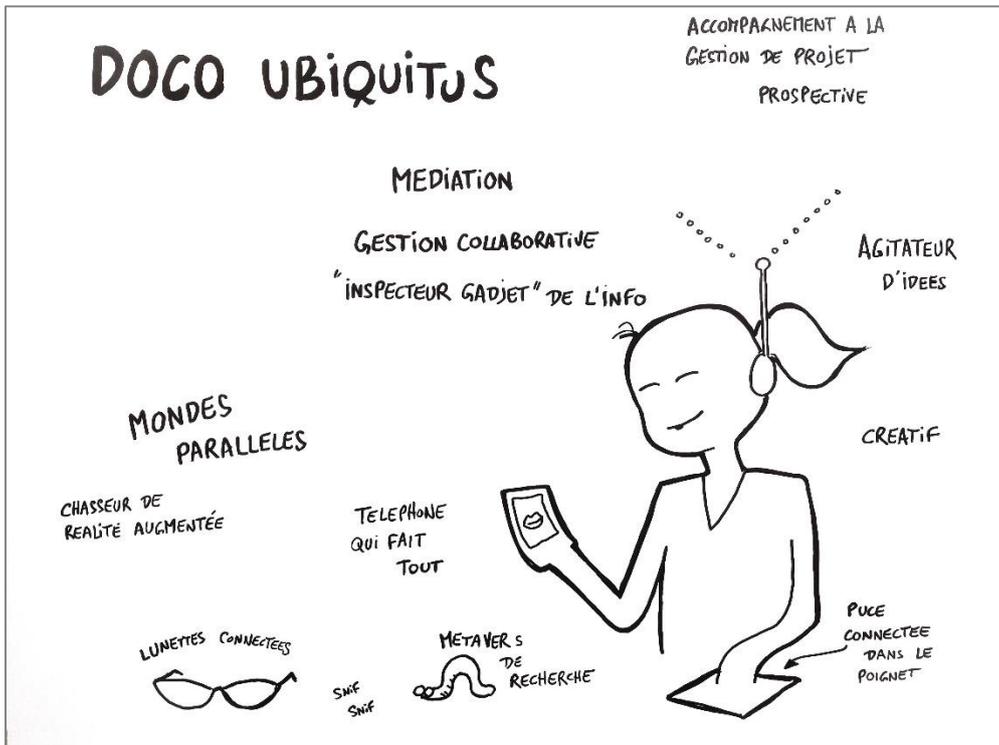
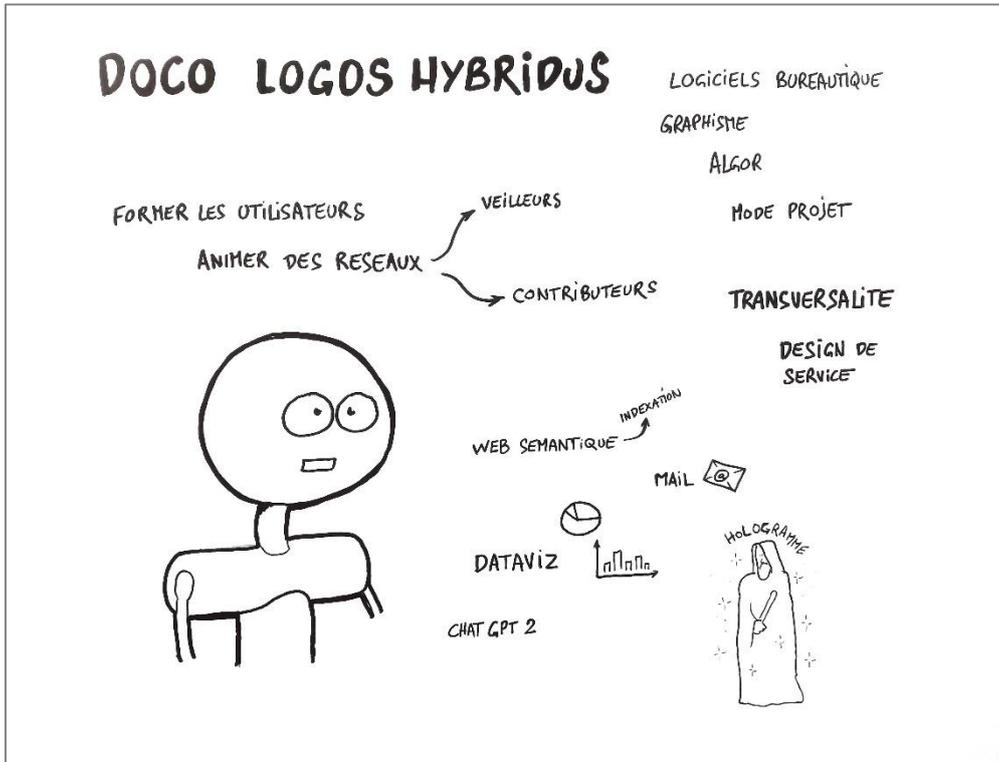




ANNEXE 5 – LES DOCOS 2040 : RÉFLEXION DES ADHÉRENTS D’INTERDOC

Illustrations réalisées par Jérôme Arcega-Leclercq.





ANNEXE 6 – PROGRAMME DES JOURNÉES PROFESSIONNELLES « LE MÉTIER DE DOCUMENTALISTE DEPUIS 30 ANS... ET DEMAIN ? » D'INTERDOC



Le 7 mars 2023

Invitation aux Journées des 30 ans d'Interdoc, les 8 et 9 juin 2023

Le Conseil d'Administration est heureux de vous convier aux 30 ans de notre association à Lyon !

**Métropole de Lyon
Hôtel de Métropole
20 rue du Lac
69003 Lyon**

Notre programme

Jeudi 8 juin :

- **Accueil à partir de 8h00** à l'Hôtel de Métropole.
- **9h – 12h30** : Accompagnés par un facilitateur, nous ferons un retour sur le bilan de l'enquête sur **l'évolution du métier en 30 ans** – Échanges. Intervention de deux professeurs de l'ENSSIB, et de quelques étudiants, sur la formation des professionnels de l'information aujourd'hui – Échanges.
- **14h - 16h30** : Séance de Design fiction - Scénariser un avenir du métier, en ateliers, pilotés par le facilitateur et les membres du CA : **Imaginer l'avenir du métier** (extrapoler des tendances actuelles).
- **16h30 - 17h30** : Présentation du nouveau Site public d'Interdoc – Présentation de la plateforme extranet pour les adhérents : courte formation à l'usage.

Vendredi 9 juin :

- **9h - 11h30** : Visites de centres de documentation et de leurs établissements. Répartition en divers groupes selon les capacités d'accueil des sites : rencontre avec nos homologues, échanges de pratiques et questions-réponses (sites envisagés : Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, l'ENSATT (arts du spectacle et théâtre), CHR (Centre d'histoire de la résistance et de la Déportation), MAC Musée d'art contemporain, Musée Gadagne - Marionnette et de l'histoire de Lyon, Service documentation Métropole de Lyon...)
- **14h30 – 16h30** : Visite du Musée des Confluences et de son centre de ressources documentaires.

Pour nous aider à nous organiser, merci de nous dire rapidement si vous serez présents.

Au plaisir de vous retrouver.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Geneviève Vazette".

Geneviève VAZETTE
Présidente de l'association

INDEX

A

ADBS1, 3, 4, 11, 15, 16, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 73, 75, 76, 80, 81, 82, 85, 89

adhérents3, 15, 16, 20, 21, 22, 25, 26, 30, 31, 34, 36, 38, 39, 40, 41, 44, 46, 48, 52, 53, 84, 85, 89, 100

archiviste13, 23

associations professionnelles1, 13, 14, 15, 19, 21, 22, 23, 24, 34, 35, 39, 43, 44, 45, 79, 80

B

bibliothécaire 13, 23, 25

C

CA 3, 11, 19, 20, 25, 30, 33, 52, 58, 63, 64, 67

compétences1, 14, 16, 22, 31, 32, 34, 35, 39, 40, 42, 43, 44, 47, 54, 58, 62, 66, 71, 74, 75, 76, 79, 81

D

défendre13, 28

défense..... 21, 22, 28, 32, 65, 68

documentaliste1, 4, 13, 14, 15, 19, 23, 24, 25, 31, 34, 35, 39, 41, 42, 52, 74, 80, 81, 105

E

enquêtes 15, 16, 22, 34, 35, 38, 39, 43, 44, 53, 57, 62, 65, 67

évolution 15, 16, 28, 35, 38, 39, 41, 42, 52, 56, 65, 66, 67, 69, 75, 78, 81, 83

évolutions29, 32, 34, 35, 36, 43, 44, 45, 53, 65, 68, 71

F

formations15, 20, 22, 29, 32, 34, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 53, 54, 55, 57, 63, 65, 66, 68, 71, 72, 76, 77, 82

I

interaction57, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 71, 72
 Interdoc 1, 3, 4, 15, 16, 24, 30, 31, 32, 34, 38, 39, 41, 42, 45, 52, 53, 74, 75, 81, 100,
 105

M

métier..... 13, 14, 15, 16, 19, 22, 23, 25, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 52, 105
 métiers 13, 14, 21, 23, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 43, 44, 51, 53, 57, 65, 66,
 67, 68, 71, 75, 76, 78
 mission 14, 21, 22, 28, 32, 48
 missions 14, 16, 19, 20, 21, 22, 28, 31, 32, 40, 43, 52, 56, 62, 64, 65, 67, 68, 69, 71,
 72, 78, 80, 81, 83

P

partage19, 36, 55, 56, 57, 59, 61, 62, 63, 65, 69, 71
 profession 13, 14, 21, 22, 23, 24, 28, 32, 38, 43, 44, 71, 79
 professionnels 11, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 39,
 40, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 61, 62, 64, 69, 71,
 73, 74, 76, 95
 promotion.....21, 28, 32, 38, 43, 66
 promouvoir 13

R

représentation.....21, 32, 43, 65, 67
 réseau social.....56, 57, 62, 63, 64, 65, 71, 78, 83

S

sciences de l'information..... 1, 13, 30, 36, 37, 40, 43, 44, 48, 49, 50, 52, 71

W

webinaires 45, 48, 49, 53, 54, 55, 58, 67, 77, 82

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 – « Doco Intégratus » réalisé par Jérôme Arcega-Leclercq, lors des journées d'études « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? » d'Interdoc	41
Figure 2 – Résumé de la journée d'étude d'Interdoc « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? », réalisé par Jérôme Arcega-Leclercq.....	42
Figure 3 – Page de résultats de la rubrique « Contributions » du secteur Culture de l'ADBS	60

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	11
INTRODUCTION.....	13
PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	16
LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DE DOCUMENTALISTES .	19
I. Le paysage associatif.....	23
II. L'ADBS	25
A. <i>Son organisation</i>	<i>25</i>
B. <i>Ses missions</i>	<i>28</i>
C. <i>Son dernier repositionnement</i>	<i>29</i>
III. Interdoc	30
A. <i>Son organisation</i>	<i>30</i>
B. <i>Ses missions</i>	<i>32</i>
C. <i>Son dernier repositionnement</i>	<i>33</i>
LA MONTÉE EN COMPÉTENCES, UN AXE MAJEUR DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES.....	34
I. L'évolution du métier au cœur de leurs préoccupations	35
A. <i>Publications de l'ADBS.....</i>	<i>35</i>
1. <i>Observation des métiers et de l'emploi</i>	<i>35</i>
2. <i>La revue i2D.....</i>	<i>36</i>
3. <i>La collection Information & Stratégie</i>	<i>37</i>
B. <i>Enquêtes sur l'évolution des métiers</i>	<i>38</i>
1. <i>Enquêtes de l'ADBS</i>	<i>38</i>
2. <i>Enquête d'Interdoc.....</i>	<i>39</i>

C.	<i>Mise en place de réflexions collectives</i>	39
1.	Le référentiel métier de l'ADBS.....	40
2.	Les journées d'études d'Interdoc : « Le métier de documentaliste depuis 30 ans... et demain ? »	41
D.	<i>Conclusion</i>	43
II.	Une offre de services orientée vers la formation professionnelle	44
A.	<i>Les besoins en formation des professionnels</i>	44
B.	<i>Les formations proposées par l'ADBS</i>	45
1.	Les stages	46
2.	Les webinaires.....	48
3.	Les journées d'études.....	50
C.	<i>Les formations proposées par Interdoc</i>	50
1.	Les conférences	51
2.	Les journées d'études.....	51
D.	<i>Le recours aux formations par les adhérents de l'ADBS et d'Interdoc</i>	53
	QUELLES SONT LES PISTES D'ÉVOLUTION DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ?	56
I.	La dimension de réseau social : une forte demande	56
A.	<i>Interactions sociales et partages entre instances et adhérents</i> ...	57
B.	<i>Interactions sociales et partages entre adhérents</i>	59
1.	ADBS.....	59
2.	Interdoc	61
C.	<i>Les besoins des adhérents et les limites des associations</i>	62
II.	Les associations professionnelles peuvent-elles remplir toutes leurs missions ?	64
A.	<i>Missions réussies ? Ou peut mieux faire ?</i>	65
B.	<i>Quelles peuvent être les solutions afin de se constituer un réseau professionnel complet ?</i>	68

CONCLUSION	71
SOURCES.....	73
BIBLIOGRAPHIE.....	79
ANNEXES.....	84
INDEX	103
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	105
TABLE DES MATIÈRES.....	107